

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 42 (1933)
Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 38
BASEL, 21. Sept. 1933

Nº 38
BALE, 21 sept. 1933

INSERATE: Die einspaltige Nonpareillezeile oder deren Raum 45 Cts. Reklamen Fr. 1.50 pro Zeile. Bei Wiederholung entsprechender Rabatt.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: jährl. Fr. 12.—, halbj. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50. AUSLAND: bei direktem Bezug monatlich Fr. 15.—, halbjährlich Fr. 8.50, vierteljährlich Fr. 5.—, monatlich Fr. 1.80. Postsondermenge: Preise bei den ausländischen Postämtern erfragen. Für Adressänderungen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins

Erscheint jeden Donnerstag mit illustrierter Monatsbeilage: „Hotel-Technik“



Organe et propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Parait tous les jeudis avec Supplément illustré mensuel: «La Technique Hôtelière»

Postcheck- & Giro-Konto No. V 85

Redaktion u. Expedition: Gartenstrasse No. 46, Basel
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: Dr. Max Riesen

TELEPHON
No. 27.934

Rédaction et Administration: Gartenstrasse No. 46, Bâle
Druck von Emil Birkhäuser & Cie, Basel

Comptes de chèques postaux No. V 85



Todes-Anzeige

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern machen wir hiermit die schmerzliche Mitteilung, dass unser Mitglied

Frau

Wwe. P. Uebersax-Marti

Besitzerin des Hotel Adler
Solothurn

am 13. September im Alter von 58 1/2 Jahren gestorben ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir, der verstorbenen Kollegin ein ehrendes Andenken zu bewahren.

Namens des Zentralvorstandes
Der Zentralpräsident:
Dr. H. Seiler.

Konferenzen der letzten Woche

Am Donnerstag, den 14. September, wurde von Hrn. Bundesrat Pilet-Golaz eine Delegation des Schweizer Hotelier-Vereins, bestehend aus den Herren Zentralpräsident Dr. Seiler, Vizepräsident E. Hüni, F. Borter und Direktor Riesen, empfangen zur konferentiellen Besprechung der Wünsche und Begehrungen der Hotellerie betr. Taxermässigung der Bundesbahnen. Am gleichen Tage fanden ferner Besprechungen mit Hrn. Bundesrat Musy statt in Sachen Zins- und Kreditfragen im Sinne der von der kürzlichen Konferenz der Sektionspräsidenten aufgestellten Postulate.

Zu letzterem Punkte wurde der S.H.V. um Einreichung einer fundierten Eingabe ans Finanzdepartement ersucht, während hinsichtlich der Bahntarife der Departementschef die raschmögliche Behandlung und Beschlussfassung in Aussicht stellte, damit die Massnahmen mit Rücksicht auf ihre propagandistische Auswirkung für die Wintersaison rechtzeitig zur Kenntnis der Interessenten sowie der Öffentlichkeit gebracht werden können.

welche die Geschäftsführung der Kasse dem „Hotel-Bureau“ und dessen Vorsteher verursacht, beschliesst der Vorstand nach eingehender Diskussion, den Geschäftsführungsvertrag mit der „PAHO“ auf Ende des Jahres zu kündigen.

8. Berichte der Direktion des Zentralbureau:

a) Eidgen. Ruhetagsgesetz. Direktor Riesen berichtet über den Verlauf und die bisherigen Arbeiten der vom 30. August bis 2. September in Weggis abgehaltenen Expertenkongress zur Beratung der Vollziehungsverordnung zu diesem Gesetz. Die Arbeiten der Konferenz, an welcher der S.H.V. neben der Direktion noch durch Herrn W. Doepfner (Lucern) vertreten war, gedielt vorläufig nur bis zur Hälfte der Vollziehungsverordnung und sollen im Laufe des Monats Oktober oder November zu Ende geführt werden. Es wird sich darum handeln, dabei die früheren Eingaben des S.H.V. zu vertreten, zumal die jetzige Krisenzeite der denkbar ungünstigste Moment wäre, das Gesetz in Kraft zu erklären und der Hotellerie damit untragbare Lasten zu überbinden. — Der Vorstand erklärt sich mit dieser Stellungnahme einverstanden.

b) Schweizerische Ski-Schule. Zur Erörterung steht die Frage der Subvention des S.H.V. an die Organisation und Durchführung der Ski-Schule pro Einführung der beschlossenen Einheitsmethode in allen neuen Wintersportgebieten, wodurch ein neuer Reklamefaktor für unser Land erzielt werden soll. — Aus den Verhandlungen ergibt sich, dass die Sammlung bei den verschiedenen Regionalverbänden und Sektionen des S.H.V. zur Finanzierung der Einheits-Skischule erhebliche Beträge im Belau von über Fr. 15'000 aufzuweisen hat. Die Sammlung soll fortgesetzt werden. Ausserdem beschliesst der Zentralvorstand, auch aus der Zentralkasse einen grösseren Zuschuss zu gewähren, um die Finanzierung des Projektes sicherzustellen. Bezüglich des aufgestellten Budgets soll mit dem Präsidenten der Interverbandskommission noch nähere Rücksprache genommen werden.

Die Verhandlungen werden hierauf um 12 Uhr abgebrochen.

Sitzung vom 5. September, um 8 Uhr

4. Reorganisation der Schweiz. Verkehrszentrale. Wie Direktor Riesen in seinem diesbezüglichen Bericht mitteilt, hat der Verkehrsrat in seiner letzten Sitzung vom 17. August die neuen Statuten der S.V.Z. genehmigt und dem Schweizer Hotelier-Verein im neuen Geschäftsausschuss zwei Vertreter zugebilligt. Außerdem kann der Direktor des Zentralbureau den Sitzungen des Geschäftsausschusses mit beraten, der Stimme beizuhören. Auch sonst tragen die neuen Statuten den Wünschen des S.H.V. auf Dezentralisation der Verkehrscentrale durch Schaffung von Kreisversammlungen Rechnung, so dass der Verein seine Zustimmung nunmehr erteilen kann. Es wird daher beschlossen, den vorgesehenen Vertrag mit der S.V.Z. zu unterzeichnen. Dagegen ist der Zentralvorstand der Auffassung, die für die bevorstehende Generalversammlung der S.V.Z. vorgesehene Neuwahlen in die Verwaltungsräume sollten vorläufig verschoben werden, um den Kreisversammlungen Gelegenheit zur Stellungnahme zu bieten, da bei der Neubestellung der Organe S.V.Z. die verschiedenen Landesgegenden gebührende Berücksichtigung finden müssen. Die Vertreter des Zentralvorstandes an der Generalversammlung erhalten Auftrag, in diesem Sinne zu handeln. Des fernern werden als Vertreter des S.H.V. im grossen Vorstand der S.V.Z. bezeichnet die Herren Zentralpräsident Dr. Seiler, J. Haeczyk und L. Meisser.

d) Besprechungen mit den Reiseagenturen in Paris. An den bezügl. Besprechungen im Juli 1933 nahmen Vertreter aller Agenturen von Bedeutung in Paris teil. Dabei kam u. a. namentlich die Frage der Provisionsansprüche zur Behandlung, über welche Angelegenheit im Vereinsorgan noch Bericht erstattet werden soll.

e) Übereinkommen mit den städtischen Verkehrsbehörden der Schweiz. In Frage steht hier die Beratung eines Übereinkommens mit dem Bundesbahnen, der S.V.Z. und eventl. der Prospektzentrale, bessere Verteilung der Hotelprospekte. Die Frage ist aber noch nicht spruchreif, da in letzter Stunde ein bezügl. Projekt der Prospektzentrale einging, das noch geprüft werden muss. In diesem Zusammenhang wird auch die Frage der Einstellung des S.H.V. zur Prospektzentrale behandelt, deren Anträge geprüft und im Kontakt mit der Schweiz, Verkehrscentrale weiter verfolgt werden sollen.

f) Radio-Verkehrspropaganda. Der Bericht orientiert über die einzelnen Schritte der Verkehrscentrale, die zu einer Verständigung mit der Schweiz, Rundfunk-Gesellschaft geführt haben.

g) Filmpropaganda. Es liegen Entwürfe für zwei neue Verkehrsfilme vor, die jedoch den heutigen Ansprüchen an die Reklamewirkung nicht voll genügen. Die Angelegenheit muss in Verbindung mit der Verkehrscentrale weiter verfolgt werden.

h) Besteuerung der alten Vorräte an gebrauchten Wassern. In dieser Sache ist insofern ein Erfolg zu verzeichnen, als für die Hotels und Wirtschaften das steuerfreie Quantum von 300 auf 1000 Liter erhöht wurde. Auch ist auf unserer Begehrung hin die Alkoholverwaltung ermächtigt worden, in ausserordentlichen Fällen z. B. für die Saisonhotellerie — die steuerfreie Menge im Rahmen des Jahresumsatzes noch zu erhöhen.

i) Bussenfälle der Preisnormierung. Die Direktion legt verschiedene Rekurse gegen Bussenentscheide zur Behandlung vor. Nach gründlicher Behandlung gelangt der Bussenfall wieder auf die Tagesordnung.

k) Hotelbaugesetz. Nachdem die ständige Kommission der Verlängerung der Geltdauer des Gesetzes bis 1936 zugestimmt, soll die neue Vorlage des Bundesrates in der Herbstsession der Bundesversammlung zur Behandlung gelangen.

l) Strassenperrkarte. An Stelle der bisherigen Strassenperrkarte des Automobil-Club und der Stopkarte des Touring-Club wird von der Baudirektoren-Konferenz und vom Verband Schweiz.

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45cts., réclames fr. 1.50 par ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.

ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Pour l'ETRANGER abonnement direct: 1 an 15 fr.; 6 mois 8 fr. 50; 3 mois 5 fr.; 1 mois 1 fr. 80. Abonnement à la poste: demander le prix aux offices de poste étrangers. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Todes-Anzeige

Todes-Anzeige

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern machen wir hiermit die schmerzliche Mitteilung, dass unser Mitglied

Frau

Wwe. P. Uebersax-Marti

Besitzerin des Hotel Adler
Solothurn

am 13. September im Alter von 58 1/2 Jahren gestorben ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir, der verstorbenen Kollegin ein ehrendes Andenken zu bewahren.

Namens des Zentralvorstandes
Der Zentralpräsident:
Dr. H. Seiler.

Auszug aus dem Protokoll der Verhandlungen des Zentralvorstandes S.H.V.

vom 4., 5. und 6. September 1933 im Hotel Bellevue Palace in Bern

Anwesend:

H.H. Zentralpräsident Dr. H. Seiler, Zermatt
Vizepräsident E. Hüni, Genf
F. Borter, Wengen
A. P. Boss, Spiez
O. Egli, Ouchy-Lausanne
W. Fassbind, Lugano
J. Haeczyk, Luzern
T. Haelder, Arosa
K. Höhn, Glarus
L. Meisser, Klosters
E. Pfleiderer, Rheinfelden
Direktor Riesen, Zentralbureau.

Verhandlungen

Sitzung vom 4. September, um 14.30 Uhr

1. Protokolle der Sitzungen vom 26./27. Juni und 26. Juli 1933. Die beiden Protokole werden mit zwei Ergänzungen genehmigt.

2. Mitteilungen des Herrn Zentralpräsidenten:

a) Eingänge zur Präsidenten-Konferenz und andere Korrespondenzen. Zentralpräsident Dr. Seiler gibt Kenntnis von verschiedensten Anträgen und Anträgen zuhanden der Präsidenten-Konferenz, die zum Teil in kurze Erörterung gezogen werden. Weiter macht er Mitteilung über verschiedene andere Korrespondenzen: so von Hrn. Jean Huguenot betr. Versicherungsschutz und Selbstversicherung, von Ehrenmitglied Herrn H. Spahlinger in Genf betr. Schaffung einer Hotelbank (Crédit Hôtelier), von der Commission romande pour rationalisation betr. Rationalisierungen im Gewerbe, von Herrn Hentsch betr. Schaffung eines gesamteuropäischen Reisepasses und von Hrn. J. A. Müller, Carlton Hotel in Lausanne, der Reorganisation des S.H.V. und des Zentralbureau.

b) Ausserordentl. Taxermässigung der Bahnen und Herbstreisewoche. Der Vorsteher orientiert über die kürzlichen Besprechungen mit der Generaldirektion des S.B.B. betr. Verlängerung der für die Sommersaison getroffenen Taxermässigungen. Soeben ist nun in der Presse mitgeteilt worden, diese Tarifmassnahme sei bis Ende September erstreckt und zudem die Durchführung einer schweiz. Herbstreisewoche (einfacher Fahrpreis für Hin- und Rückfahrt) beschlossen worden im Sinne der Unterstützung und Förderung der Herbstkurorte. (Vide „Hotel-Revue“ Nr. 36.) — Nach Diskussion werden Schritte bei den Behörden im Hinblick auf dauernde Tarifermässigungen (bzw. für Wintersaison) in Aussicht genommen.

c) Besprechungen der Traktanden der Präsidenten-Konferenz. Die Traktanden der Konferenz werden einer eingehenden Behandlung unterzogen, wobei die Referenten des Zentralvorstandes die grundsätzlichen Richtlinien und Thesen ihrer Berichte unterbreiten. Unter Anbringung einzelner Modifikationen werden die der Konferenz vorzulegenden Resolutionentwürfe textlich bereinigt und genehmigt.

Hierauf erfolgt um 20 Uhr Vertagung der Beratungen auf den folgenden Morgen.

Strassenfachmänner eine einheitliche Strassen-Sperrkarte vorgeschlagen, die auf 1. Januar 1934 zur Verwendung und, bei entsprechender Unterstützung durch die Hotellerie, an die eireisenden Automobilisten gratis zur Abgabe gelangen soll. Ein Erwerbszweck steht dabei nicht in Frage, vielmehr soll ein allfälliger Geschäftsbüschuss für die Verkehrsverbung Verwendung finden. — Der Vorstand begrüßt die Idee unter Vorbehalt zweckentsprechender Organisation.

m) Tour de Suisse. Für die in- und ausländischen Journalisten an der Tour de Suisse hat der S.H.V. Ledermappen im Kostenbetrag von Fr. 400 gestiftet, die bei den Presseleuten einen guten Eindruck machen und daher ihren propagandistischen Zweck erreicht haben.

n) Forfaitreisen. Seitens der Generaldirektion der S.B.B. ist die Anregung auf Organisation von Forfaitreisen in Zusammenarbeit mit der Hotellerie gemacht worden. Es wird beabschlossen, der Anregung zuhuzutreten.

o) Finanzielle Lage des Vereins. Vom Bericht der Direktion über den Status per Ende August wird zustimmend Kenntnis genommen.

p) Verordnung über die Arbeits- und Ruhezeit der berufsmässigen Motorfahrzeugführer. Nach eingehender Berichterstattung erhält die Direktion Auftrag, in Verbindung mit Herrn J. Haeczyk eine Eingabe an die massgebende Behördeinstanz auszuarbeiten.

q) Automobilfahrer des Automobil-Club und des Touring-Club. Mit den beiden Clubs sind für die nächste Zeit Besprechungen in Aussicht genommen betr. Zusammenlegung ihrer Automobilfahrer.

r) Bericht der Wirtschaftlichen Beratungsstelle. Der Sekretär der W.B. verweist zu Beginn seiner Ausführungen auf seinen schriftlich eingerichteten Bericht an die Zentralvorstandsmitglieder und orientiert sodann in näherer Form über die Arbeiten betr. Vergleiche der in- und ausländischen Hotelpreise. Nach gewalteter Aussprache erteilt der Vorstand Auftrag, diese Arbeiten weiterzuführen.

Im Fernern gibt der Bericht Aufschluss über die bisherige Tätigkeit bezügl. Propaganda beim Zentralbureau, speziell hinsichtlich des Inseratenwerts und der Anzeigenpreise, weiter über Lohnfragen, über die Frage des Tarifabbau für Licht, Kraft, Gas und Wasser, über die Zusammenarbeit mit der Gemüseunion sowie über die Auswertung der kürzlichen Erhebungen betr. die Lage der Hotellerie. — Bezüglich des letzteren Punktes werden die Zentralvorstandsmitglieder um schriftliche Stellungnahme gebeten; im übrigen wird den Anträgen der W.B. grundsätzlich zugestimmt.

io) Ausführung der Beschlüsse der Präsidenten-Konferenz. Die Beschlüsse der Konferenz werden erneut kurz besprochen und sodann die Wegleitungen erteilt zu deren Ausführung, speziell zu den verschiedenen Eingaben an die Behörden, die Generaldirektion der Bundesbahnen usw. Die Delegation für die Besprechungen mit dem Finanzdepartement wird bestellt aus den H.H. Zentralpräsident Dr. Seiler, F. Borter und Dr. Riesen unter Beizug eines Vertreters der S.H.T.G., während in die Pressekommission des Zentralvereins die Herren E. Pfleiderer, Dr. Riesen und Dr. Imfeld gewählt werden.

Desgleichen gelangen noch verschiedene interne Angelegenheiten zur Behandlung, worauf die Sitzung um 18 Uhr geschlossen wird.

* * *

Berichtigung.

In der letzten Nummer „Hotel-Revue“ ist im Bericht über die Konferenz der Sektionspräsidenten unter Abschnitt „Initiativbegreif“ die Bemerkung enthalten, die Behandlung der Frage über den Ausbau der Automobilstrassen sei auf Wunsch des vorgesehenen Referenten vertagt worden, weil er am Erscheinen verhindert gewesen. Diese Darstellung bedarf insofern der Berichtigung, als mit dem Referenten, Herrn alt Nationalrat Dr. Michel vor der Konferenz verhandelt wurde, das Referat auf eine nächste Delegiertenversammlung S. H. V. zu verschieben. Dies vor allem mit Rücksicht auf die starke Belastung der Tagesordnung der Präsidenten-Konferenz, derzu folge mit Sicherheit anzunehmen war, das für den Schluss der Tagung vorgesehene Referat könnte eventuell nicht von allen Sektionsvertretern gehört werden. Die sehr wichtige Frage wird demnach bei nächster Gelegenheit im Schosse des S. H. V. zu gründlicher Behandlung gelangen, und es trifft daher auch hier das Sprichwort zu: „aufgeschoben ist nicht aufgehoben.“

Inhalts-Uebersicht

Offizielle Todesanzeige — Konferenzen der letzten Woche — Auszug aus dem Protokoll der Verhandlungen des Zentralvorstandes — Schweiz, Verkehrscentrale — Schweiz, Fremdenverkehrsverband — Getränkesteuer — Herbstreisewoche — Zu den Verhandlungen mit der Prospektzentrale — Unser Export — Appartement-Häuser — Warnung — Marktmeidungen der Wirtschaftl. Beratungsstelle (Seite 11) — Kleine Meldungen und Notizen.

Schweizer. Verkehrszentrale

Am 18. September vormittags besamelt sich der Vorstand der S.V.Z. zu einer Sitzung in Bern, an der Herr Direktor Junod über den Verlauf der letzten Sommersaison orientierte. Nach seinen Ausführungen ist angesichts des günstigen August die Gesamtfrequenz etwas besser ausgefallen, als man in Verkehrskreisen allgemein erwartete. Trotzdem muss die Sommersaison 1933 im Hinblick auf den Besuchsausfall im Vergleich zu früheren Jahren und namentlich zufolge der Einnahmenausfälle der Hotellerie als schlecht beurteilt werden.

Das Hauptinteresse der Beratungen des Vorstandes galt vor allem der auf den Nachmittag des 18. September festgelegten Generalversammlung und der an dieser Tagung zur Behandlung gelangenden Revision der Statuten S.V.Z., wobei zum Vorschlag an die Generalversammlung noch einige redaktionelle Bereinigungen vorgenommen wurde. — Von weiteren Geschäften des Vorstandes nennen wir noch:

Die Mitteilung, dass die italienische Regierung auf Grund vorausgegangener Verhandlungen endlich die Passgebühren unserem Wunsche gemäss (der S.H.V. hat gegen diese Passgebühren schon lange protestiert) in ansehnlichem Umfang herabgesetzt hat;

Herr Dr. Seiler, Zentralpräsident des S.H.V. gab von Wunsche unserer Mitgliedschaft Kenntnis, pro 1934 ein eigenliches schweiz. Reisejahr zu veranstalten. Diese Frage soll in Zusammenarbeit der S.V.Z. mit den Bundesbahnen sowie den weitern Interessenten am Fremdenverkehr näher geprüft werden.

Im Hinblick auf die Reorganisation der S.V.Z. und die dringende Notwendigkeit eines engen Zusammenschlusses aller Verkehrsinteressenten soll ferner ein bestimmter Aufruf an alle Kreise erlassen werden, welche der S.V.Z. bis heute noch nicht beigetreten sind.

Der Vorstand behandelte schliesslich noch Fragen des Auto-Camping sowie der Verkehrswerbung vermittelst schweiz. Fabrikations- und Exportartikel usw.

Generalversammlung.

Am Nachmittag des 18. September fand sodann die Generalversammlung der Nationalen Vereinigung zur Förderung des Reiseverkehrs statt, an der die Jahresgeschäfte in üblicher Weise zur Behandlung gelangten. Anlass zur Diskussion gab hier namentlich die Statutenevision, welche bekanntlich die S.V.Z. auf neuen Boden stellt. Der 66-köpfige Verkehrsrat soll in Zukunft ausgeschaltet und durch einen etwas erweiterten Vorstand ersetzt werden. Die Verhandlungen konzentrierten sich hauptsächlich auf die Frage, ob der Kreis des auf 23 Mitglieder vorgesehenen Vorstandes noch erweitert werden solle und zwar im Hinblick darauf, dass 11 Sitze bereits fest belegt sind. Es betrifft dies folgende Organisationen: Schweizer Hotellerie-Verein 3, Bund 3, Bundesbahnen 2, Post-

verwaltung 1, Kanton Zürich 1 und Stadt Zürich 1 Vorstandssitz, welche Verteilung sich auf den Subventionen von über 10 000 Franken aufbaut. Nach langer Aussprache wurde mit grosser Mehrheit beschlossen, an den 23 Sitzen festzuhalten, in der Meinung, dass, wenn sich weitere Subventionen mit grossen Beiträgen der Vereinigung anschliessen, diesen dann auf dem Wege einer allfälligen Statutenrevision immer noch eine Vertretung im Vorstand gesichert werden könne.

Die Revision der Statuten wurde schlussendlich in globo mit grosser Mehrheit genehmigt. Damit ist den Bestrebungen des S. H. V. auf Reorganisation der Verkehrszentrale Rechnung getragen, und es steht der Unterzeichnung des Vertrages des Schweizer Hotellerie-Vereins mit der Verkehrszentrale bezüglich vermehrter Propagandabeiträge nichts mehr im Wege (die Unterzeichnung ist bereits erfolgt).

Der abtretende Präsident der Generalversammlung, Herr Nationalrat Dr. Häberlin, widmete sodann dem scheidenden Direktor der S. V. Z., Herrn Dr. Junod, herzliche Worte des Dankes für seine Bemühungen und seine grosse Tätigkeit sowie für seine Verdienste um die Schweiz Verkehrszentrale. Herr Dr. Junod hat mehr als 15 Jahre der S. V. Z. mit vorbildlicher Pflichtauffassung als Direktor vorgestanden und ihr namentlich auch im Ausland grosses Ansehen erworben. Den Dankeskundungen für Herrn Junod schlossen sich unter allgemeinem Beifall auch mehrere Redner aus der Mitte der Generalversammlung an.

Vom Präsidialthalt wurde hierauf noch Kenntnis gegeben, dass als neuer Direktor der S. V. Z. auf dem Berufungswege vorgesehen sei Herr Siegfried Bittel, stellvertretender Generalsekretär der Bundesbahnen und Redakteur der „S. B. B.-Revue“. Herr Bittel hat sich namentlich durch sein ausgesprochenes Organisationstalent in Propagandafällen einen anerkannten Ruf erworben. So wird die von ihm redigierte „S. B. B.-Revue“ nach erhaltenen Mitteilungen zurzeit in einer Auflage von 320,000 Exemplaren herausgegeben und ist dank der vorzüglichen fachgemässen Redaktion wohl die beste derartige Zeitschrift überhaupt. Es besteht begründete Aussicht, dass Herr Bittel mit der Übernahme der Direktion der S. V. Z. im Einverständnis der Generaldirektion der S. B. B. auch die „S. B. B.-Revue“ als Organ der Verkehrszentrale zur Verwendung heranziehen und diese bedeutende Verkehrs-Zeitschrift in den Dienst der allgemeinen Verkehrswerbung stellen kann.

Zufolge der neuen Statuten wird der Vorstand sowohl der Generalversammlung wie des Vorstandes S. V. Z. nunmehr in die bewährten Hände von Herrn alt Nationalrat und alt Stadtammann Dr. Scherer in St. Gallen gelegt. Die Neuwahlen in den Vorstand und den geschäftsleitenden Ausschuss finden an der nächsten Generalversammlung vom 26. Oktober in Bern statt.

Schweizer Herbst-Reisewoche

Das Projekt einer schweizer. Reisewoche noch im Laufe dieses Herbstes gelangt nun definitiv zur Ausführung. Nachdem sich der bezügl. Initiative der Bundesbahnen die meisten privaten Transportanstalten sowie die Postverwaltung angeschlossen haben, werden vom 30. September bis 9. Oktober 1933 unter dem Stichwort „Schweizer Reisewoche“ die Fahrpreise für Reisen in Eisenbahnzügen, auf Dampfschiffen und in Autostromen vorübergehend sehr stark ermässigt.

Die während dieser Zeit ausgebenen gewöhnlichen Billette einfacher Fahrt des schweizerischen Verkehrs berechtigen ohne weiteres zur Gratistrückfahrt. Hin- und Rückfahrt können an beliebigen Tagen der Schweizer Reisewoche ausgeführt werden. Die Rückreise muss spätestens am 9. Oktober erfolgen. Bei der Fahrt in Schnellzügen ist der Zuschlag nur in einer Richtung zu bezahlen.

* * *

Massgabe, dass die Reisenden die Hinfahrt auf der schweizerischen Grenzstation spätestens am 30. September zu beginnen haben. Die Rückfahrt kann dagegen nach einem mindestens siebenstündigen Aufenthalt in der Schweiz innert der ordentlichen Gültigkeitsdauer der von den Reisenden gelösten Fahrausweise zu beliebiger Zeit ausgeführt werden.

Zu den Verhandlungen mit der Schweiz. Prospektzentrale

Im Hinblick auf die Verhandlungen des S.H.V. mit den Verkehrsburäus und der Prospektzentrale sind bei der Direktion des Zentralbüro seitens der Mitgliedschaft sowie der Kur- und Verkehrsvereine Zuschriften eingegangen, die zufolge ihrer grossen Anzahl nicht einzeln beantwortet werden können. Wir verdarken die Zuschriften sowie die darin enthaltenen Anregungen daher an dieser Stelle, mit der Versicherung, dass die Besprechungen und Vorarbeiten für eine geeignete Zusammenarbeit und rationale Organisation der Prospektverteilung rasch gefördert werden. Wie jedoch an anderer Stelle der vorliegenden Nummer (Protokoll-Auszug an der Spitze des Blattes) mitgeteilt wird, muss nach der Auffassung des Zentralvorstandes diese Frage im Zusammenhang mit der Reorganisation der Schweiz. Verkehrszentrale behandelt werden.

In diesem Zusammenhang sei erneut darauf hingewiesen, dass die auf 1. Juli eingeführte ausserordentliche Fahrpreisermässigung von 30% auf den bei den Agenturen der S.B.B. und bei Reiseburäus gelösten Fahrausweisen bis zum 30. September 1933 gewährt wird. Die verbilligten Fahrausweise können somit bis zu diesem Tage ausgegeben werden mit der

Schweizer. Fremdenverkehrsverband

Am Freitag, den 15. September, hielt der Vorstand des Schweiz. Fremdenverkehrsverbandes eine Sitzung in Bern ab, an welcher der Bericht des geschäftsleitenden Ausschusses über seine Tätigkeit seit Gründung des Verbandes entgegengenommen und genehmigt wurde. Nach Betonung der Wichtigkeit engster Zusammenarbeit aller Verkehrsinteressenten beschloss der Vorstand sodann für das nächste Jahr ein umfassendes Aktionsprogramm zur Wiederbelebung und Förderung des Reiseverkehrs und nahm im Anschluss eine grössere Anzahl von Verbänden sowie städtische und andere am Fremdenverkehr beteiligte Gemeinschaften neu in den Verband auf. Des ferneren wurde zum zweiten Vizepräsidenten des Verbandes gewählt Herr E. Le Coultr, Präsident der Vereinigung der Reise- und Auswanderungsagenturen der Schweiz in Genf.

Wir begrüssen diese Wahl vor allem im Hinblick auf die unbedingt notwendige engere Zusammenarbeit der privaten Reiseburäus mit den andern Interessenten am Fremdenverkehr. Es war für die Hotellerie

wirklich ausserordentlich bemüht, konstatieren zu müssen, in welcher Form in den letzten Monaten die schweiz. Reiseburäus, unter Zurücksetzung des einheimischen Reiseverkehrs, speziell Propaganda für Auslandsreisen entfalteten, in einem Ausmass, wie man es früher nie gesehen und auch nie erwartet hätte. Und dies in einem ausgesprochenen Fehljahr der schweiz. Hotellerie, die eine Belebung des Inlandsverkehrs nie so notwendig hatte wie gerade in der letzten Sommersaison. Die Reiseburäus verweisen allerdings auf die Konkurrenzierung durch die S.B.B. selbst, allein wir stehen gleichwohl auf dem Standpunkt, dass sie im Interesse des gesamten Landes der Belebung des einheimischen Reiseverkehrs vermehrte Beachtung schenken dürfen und versprechen uns aus diesem Grunde von der Wahl des Herrn Le Coultr zum II. Vizepräsidenten des Schweiz. Fremdenverkehrsverbandes besonderen Nutzen namentlich im Hinblick auf die Einstellung der Reiseburäus zu den einschlägigen Wünschen und Bedürfnissen der Hotellerie.

Getränkesteuer

Die Kommission des Nationalrates zur Beratung des neuen Finanzprogrammes des Bundes hat sich in ihrer letztwöchigen Tagung in Interlaken auch hinsichtlich der Getränkesteuer zugunsten der bundesrätslichen Anträge ausgesprochen, trotz der scharfen Opposition ihrer welschen Mitglieder. Grundsätzlich angenommen wurde dabei allerdings nur der Gedanke der Getränkesteuer an sich, während über die Verantragung und Durchführung der Steuer sowie über die Steuerbefreiung der Weinproduzenten noch keine restlose Abklärung geschaffen wurde, obschon der Grundsatz Anklang fand, dass der Konsument und nicht der Produzent besteuert werden soll. Über alle Detailfragen der Getränkesteuer wird somit im Plenum der Räte die eigentliche Lösung erst noch gesucht werden müssen.

Der Standpunkt des Gastgewerbes zu der Steuer ist an dieser Stelle wiederholt dargelegt worden, so dass sich momentan eine weitere Stellungnahme hier erübrigt. Wir hoffen aber, gemäss den Ausführungen von Herr Nationalrat Schüpbach an der kürzlichen Konferenz der Sektionspräsidenten S. H. V. werde auch bezüglich der Getränkesteuer eine Regelung getroffen werden, die objektiver Beurteilung standhält.

Unser Export

Wer erinnert sich nicht im Süden der Schweiz an das italienische Campione in den Jahren kurz nach dem Krieg? Dieses Campione ist wieder erstanden und wird sich kaum stark zu bemühen haben, den Gästen unseres Tessin das Geld abzuknöpfen, welches diese an den Hotel-Extras, an den Pensionspreisen und an den sonstigen Ausgaben werden einsparen wollen.

Bei uns in der Schweiz sind Hasard-Spiele aus moralischen Gründen verboten. Aber moralische Werte können mit der Zeit sinnlos werden, denn man sieht gar nicht ein, warum unsere hauptsächlichsten Kurorte dem Gast das Hasardspiel nicht bieten dürfen, zumal hart an der Grenze unseres Landes dieses Mancino ersetzt wird. Der internationale Gast verlangt nun einmal das Vergnügen des Spiels, und da wir heute mehr den je für den Wünschen der Gäste Rechnung tragen sollten, wäre es an der Zeit, das bestehende Verbot aufzuheben. Andere Zeiten verlangen andere Massstäbe. Man entzieht dem Fremdenverkehr und der Hotellerie Einnahmeketten, die bereits im Lande vorhanden. Dafür werden auf allen möglichen Bedarfartikeln die Zölle erhöht, um den Staatschulden zu begegnen. Man gibt Millionen von Franken aus, damit davon ausländische Grenzstationen möglichst viel und ohne Mühe profitieren können.

* * *

Unsere Landesindustrien liegen infolge gänzlicher Abschnürung des Exportes, oder weil nur noch wenige Produkte exportiert werden können, beinahe hoffnungslos niedrig. Die Stickerei- und Uhrenindustrie, der Käse-, Schokolade- etc. Export, werden kaum mehr ihre einstige Bedeutung er-

reichen. Die Produkte dieser Industrien werden heute, wenn auch nicht in der bekannten Schweizerqualität und Präzision, so doch billiger im Ausland selbst fabriziert und hergestellt.

Den einen „Exportartikel“ aber, unsere Landschaft, die Berge, das Klima, die Hunderte von unvergleichlichen Panoramen, der Winter im Sommer, der Sommer im Winter, kann uns niemand streitig machen; dieser „Exportartikel“ ist uns sicher. Jawohl, diesen wollen wir etwas besser propagieren, für diesen sollte der letzte Bauernknecht einstehen und jedes Schulkind besser instruiert werden.

Den „Export“ dieser „Ware“ sollten nicht nur wie bis anhin die Hotellerie, die Bahnen und Verkehrsvereine fördern und zu heben suchen. Auch der Bauer und jeder einzelne der 249 Landesväter in Bern sollte wissen, von welcher Bedeutung dieser „Export“ für unser Land sein könnte, wenn unsere Gesamtbevölkerung besser aufgeklärt würde. Im Rahmen unseres Schicksals ist alles umfangen, was für uns Wert besitzt, und diese einzige, nicht nachahmende „Exportware“ ist von allergrößtem Wert.

Vor dem Kriege waren die Ausgaben ausländischer Kurgäste in der Schweiz zirka 350—400 Millionen Franken pro Jahr. Vielerorts scheint aber für die „Fremdenindustrie“ unseres Landes nicht viel übrig zu sein. Ein Hotellerie z. B. ist bei manchen ein grosser Villenbesitzer, der den ganzen Tag nichts als spazieren geht und gut essen tut; dem man durch die Behörden sagen lässt: Dein „leichter“ Beruf ist eine Nebensächlichkeit, du bist absolut nicht notwendig. Deine finanzielle Lage zwingt dich unter Kuratel, du darfst nur noch pipen. Ohne dich hätte Luzern, Bern, Lugano, Genf oder sonst ein Ort gleichwohl seinen Verkehr, seine Prosperität. Ohne dich wären unsere Berge gleich hoch und die Bahnen gleich teuer, und der unbeliebte Herr X. gleichwohl auf dem Nationalratsessel. Du hast keinen Einfluss, den Zweck, den zu erfüllen du dir Mühe gibst, sieht der Aussenstehende nicht; dein Stand ist am Mutter Helvetiens linken Hand der kleine Finger, dem zum Kratzen der Nagel fehlt. — Wie viele Gegenden in der Schweiz und wie viele Leute in der Bundesstadt Bern betrachten die „Fremdenindustrie“ und die mit ihr verwachsene Hotellerie mit dem umgekehrten Opernglas?

Die internationale Anarchie unserer Tage muss aber einmal wieder aufhören. Hoffen wir, dass bis zu diesem Zeitpunkt der Exportartikel „Die schöne Schweiz“ dermassen propagiert wird, dass das Verlangen nach diesem den ausländischen Reisenden zum Bedürfnis wird, dass die für den Fremdenverkehr unentbehrliche Hotellerie nicht allzustarken spekulativen Einflüssen unterliegt, dass die Tradition der alten Hotelleriefamilien erhalten bleibt, dass die im Interesse des Fremdenverkehrs gemachten Schulden auf ein erträgliches Mass gestrichen werden, — denn sonst könnte es doch geschehen, dass auch in besseren Zeiten, auf Jahre hinaus, der schweizerische Fremdenverkehr einen sehr empfindlichen Knacks bekommen könnte. —

Hanns Gisiger, Basel

Appartement-Häuser

Die Frage der Appartement-Häuser bildet heute eine fortgesetzte steigende Gefahr und Konkurrenzierung des Hotelgewerbes. Wie Herr H. Golden-Morlock, Hotel Habis-Royal, Zürich, anlässlich der Konferenz der Sektionspräsidenten S. H. V. in überzeugender Weise nachwies, besteht für derartige Betriebe absolut kein Bedürfnis. Der Beweis für diese Behauptung liegt namlich in der Tatsache, dass zurzeit in Zürich zwei derartige Unternehmen im Konkurs stehen, demnach auf Grund des bisherigen Besuches keine Existenzmöglichkeit fanden. Anderseits bilden aber die Appartement-Häuser eine wesentliche Schädigung aller Stadthotels, insoffern sie diesen Gästen wegziehen und ausserdem die Gefahr einer Umwandlung in eigentliche Hotelbetriebe besteht in dem Moment, da das Hotelbaugesetz ausser Kraft treten wird. Der Bau solcher Appartement-Häuser ist daher als eine direkte Umgehung dieses Gesetzes zu qualifizieren, d. h. als eine ungesetzliche Handlung, der im Interesse der Stadthotels unbedingt ein Riegel gestossen werden muss!

Im Zusammenhang mit der bevorstehenden Eingabe des S. H. V. betreffend Rechtsschutz der Hotellerie gegenüber der illoyalen Konkurrenzierung durch Vermietung von Privatzimmern in Kurorten wird

auch die Angelegenheit der Appartement-Häuser aufgegriffen werden, um für die Hotels unserer grossen Städte in dieser Beziehung verschärft Schutzbestimmungen zu erreichen.

Warnung!

Von allen Seiten wird heute schon versucht, von der Hotellerie Reklameaufträge für den nächsten Frühling und Sommer zu erhalten. Es gilt dies besonders für Zeitschriften und Führer aller Art. Aus uns vorliegendem Material erscheint es, dass vielfach Vorauszahlung verlangt wird, dass die Abschlüsse für 2 bis 3 Jahre getätig werden sollen, dass sie nachher stillschweigend weiter dauern, wenn nicht bis zu einem gewissen bestimmten Termin in ebenfalls bestimmter Form gekündigt wird, dass der Gerichtsstand im Ausland oder am Ort der Reklame-Firma liegt, dass die vereinbarten Taxen während der Vertragsdauer nicht herabgesetzt werden können, dass bei Nichteinhaltung der zweiten Jahresquote auch die dritte fällig wird und anderes mehr.

Es ist klar, dass wir Reklame machen müssen und dass man sich rechtzeitig damit beschäftigen soll. Es müsste aber ebenso klar sein, dass man in der heutigen Zeit nicht mehr auf alles, was ange-

priesen wird, hereinfällt, und dass man vor allem die oben nur beispielweise angeführten Bedingungen — sie könnten vermehrt werden — grundsätzlich nicht akzeptiert, ohne sich wenigstens schon zum vorneherein über ihre eventuell nachteiligen Folgen bewusst zu sein. Ohne genaue Überlegung, zu der einige Tage notwendig sind, soll man doch grundsätzlich keinen Auftrag erteilen. Schon die grosse Auswahl der zur Verfügung stehenden Reklamemittel verlangt, dass wir wohl die Offerten entgegennehmen und sie mit unseren Bedürfnissen und Möglichkeiten vergleichen. Dies setzt aber voraus, dass wir Reklameaufträge nie sofort oder umgehend erteilen, sondern vorerst alles zur Überlegung entgegennehmen. Wo bei eingehendem Studium des Problems Unsicherheiten über die Qualität, die Erfolgsmöglichkeiten, die Preisrichtigkeit des Reklamemittels und anderes mehr auftauchen, bitten wir, sich jederzeit bei uns zu erkundigen. Es ist unsere Aufgabe, in Interesse der Mitgliedschaft diesen Dingen nachzugehen, um so gemeinsam zu einer vernünftigen und möglichst zweckmässigen und nutzbringenden Verwendung der Reklamegelder mitzuholen. Erkundigungen dieser Art haben weiter den Vorteil, dass wir zum vorneherein in der Lage sein werden, die Mitgliedschaft vor

direktem Schaden oder unliebsamen, nachherigen Schwierigkeiten zu bewahren.

Intern. Hotelbetrüger

Aus Altdorf, Bern und Zürich wird vor einer Bande internationaler Hotelbetrüger gewarnt, die gegenwärtig in der Schweiz ihr Unwesen treibt. Wir entnehmen dem „Bund“ hier folgende Meldung:

„In der Tagespresse vom 15. September ist bekanntgegeben worden, dass in einem Hotel in Altdorf vier Personen abgestiegen waren, ein angeblich französisches Ehepaar, ein Herr und ein zehnjähriger Knabe, die nach drei Tagen, unter Hinterlassung einer Schuld von über Fr. 100 und Mitnahme eines Regenmantels durchgebrannt seien.“

Diese vier Personen wurden gleichen Tags in Bern in einem Hotel angehalten. Es handelt sich um einen Österreicher mit seinem Sohn und zwei belgische Staatsangehörige, die zusammenreisten. Nach dem bisherigen Feststellungen waren sie vorher im Ausland umhergereist und kamen von Belgien her in die Schweiz. Das belgische Paar, ein vorbestrafter Dieb und Betrüger mit seiner Konkubine, wird bereits seit Februar 1933 wegen in Château-d'Oex und Gstaad begangener Hotelbeträgerien steckbrieflich verfolgt.

Es ist möglich, dass das Trio mit dem Knaben noch an anderen Orten unter falschem Namen logiert und Hotelbeträgerien begangen hat. In den nächsten Tagen wird im „Schweizer Polizei-Anzeiger“ eine Bekanntmachung mit Bild der Verhafteten erscheinen. Geschädigte können zwecks Besichtigung des Delikts bei jedem Polizeiposten melden.“

N. B. Wir kommen auf die Sache noch zurück. Die Schädlinge haben sich in Zürich unter den Namen Flon — Florin — Bolzer ins „Bulletin d'arrivée“ eingetragen.

(Textfortsetzung zweitletzte Seite)

Ich komme

überall hin, um Abschlüsse, Nachfragen, Neuereichungen, Inventuren zu besorgen u. Bücher zu ordnen

Emma Eberhard

Bahnpostfach 100, Zürich
Telephon Kloten 937.207
Revisionen - Expertisen

Insertieren bringt Gewinn

VORNEHME

Engl. Privat-Pension

in herrl. Lage am Meer, nimmt bei bester Verpflegung u. äusserst billigen Preisen junge Leute auf zwecks Erlernung der Sprache
Vorziigl. Lehrkraft, Antrag erb.: ANTONIO MERLO, Hertford-House, HERNE-BAY, Kent.

+ Gratis

und diskret versenden wir unsere Prospekte über hygienische und sanitäre Artikel. — Gef. 30 Rp. für Versandspesen befügen.
Casa Dara, 430 Rive, Genf

A vendre

Région Vevey-Montreux

Pension d'altitude (740 m) 35 chambres, 75 lits, avec parc. — Conviendrait pour asile, retraite, cure d'air, préventorium, colonie de vacances. Facilités de paiement. S'adresser: Etude de M. MOTTIER, notaire à Montreux.

Tüchtiger, strebsamer

Portier-Liffler

präsentierend, mit guten Zeugnissen u. Referenzen, sucht sich zu verändern auf Okt. in gutes Haus, Westschweiz, bevorzugt. Gef. Offerten erbeten unter Chiffre H. P. 2384 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

LONDON

Englischer Unterricht mit Pension, £ 2.16/- per Woche. Prospekte und weitere Anschrift durch A. Finger, 36, Baskerville Road S. W. 18.



Teppiche Vorhangstoffe Decken

Eine Auslese
des Besten
und Schönsten
Einzig um

TEPPICHHAUS
Schuster
& CO. ST. GALLEN
Gleicher Haus in Zürich

Für Gallrichplatten und Pasteten, für Sulzköpfli etc.
den unübertroffenen



Fleischgelée Lenzburg

in 1/2, 1/4 und 2/4 Büchsen

Viele Ihrer Kollegen verwenden ihn schon und auch Sie werden ihn nach einem Versuch dauernd nehmen.



HOTELIER experimenté et marié, cherche place comme

DIRECTEUR
dans bonne maison. — Offres sous Chiffre S. J. 2376 à l'Hotel-Revue, Bâle 2.

Zu verkaufen Hotel-Pension

in sonniger, bester Lage eines Haupt-Fremden-Kurortes im Tessin. Das Hotel ist modern eingerichtet, mit elektrischer Beleuchtung, Duschen, Wasser und Zentralheizung. Grosser, schöner Garten. Freie Lage an Hauptstrasse. Anfragen erbeten unter Chiffre S. F. 2383 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Direktor

routiniert, in ungekündigter Stellung, mit tüchtiger Geschäftsfrau

sucht sich zu verändern.

Jahressalz oder 2-Saisongeschäft, kauftüchtig, eventuell Beteiligung.

Offerten unter Chiffre N. O. 2375 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

GESUCHT

in erstklassiges Restaurant nach Zürich jüngeres

Büffetträulein

Gut präsentierend, sprachenkundig und trinkt bewusst. Offerten mit Beilage von Zeitungsausschiffen und Photo erbeten unter Chiffre Z. G. 2377 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Diplomierte

Fuss- u. Schönheitsspezialistin

(Hand, Gesicht u. Pedicure) sucht
Stelle in Hotel oder Jägerstelle.

Frl. Kaethe Mettler, Sturzenegg 616, Herisau (Kt. App.).

priesen wird, hereinfällt, und dass man vor allem die oben nur beispielweise angeführten Bedingungen — sie könnten vermehrt werden — grundsätzlich nicht akzeptiert, ohne sich wenigstens schon zum vorneherein über ihre eventuell nachteiligen Folgen bewusst zu sein. Ohne genaue Überlegung, zu der einige Tage notwendig sind, soll man doch grundsätzlich keinen Auftrag erteilen. Schon die grosse Auswahl der zur Verfügung stehenden Reklamemittel verlangt, dass wir wohl die Offerten entgegennehmen und sie mit unseren Bedürfnissen und Möglichkeiten vergleichen. Dies setzt aber voraus, dass wir Reklameaufträge nie sofort oder umgehend erteilen, sondern vorerst alles zur Überlegung entgegennehmen. Wo bei eingehendem Studium des Problems Unsicherheiten über die Qualität, die Erfolgsmöglichkeiten, die Preisrichtigkeit des Reklamemittels und anderes mehr auftauchen, bitten wir, sich jederzeit bei uns zu erkundigen. Es ist unsere Aufgabe, in Interesse der Mitgliedschaft diesen Dingen nachzugehen, um so gemeinsam zu einer vernünftigen und möglichst zweckmässigen und nutzbringenden Verwendung der Reklamegelder mitzuholen. Erkundigungen dieser Art haben weiter den Vorteil, dass wir zum vorneherein in der Lage sein werden, die Mitgliedschaft vor

direktem Schaden oder unliebsamen, nachherigen Schwierigkeiten zu bewahren.

Intern. Hotelbetrüger

Aus Altdorf, Bern und Zürich wird vor einer Bande internationaler Hotelbeträger gewarnt, die gegenwärtig in der Schweiz ihr Unwesen treibt. Wir entnehmen dem „Bund“ hier folgende Meldung:

„In der Tagespresse vom 15. September ist bekanntgegeben worden, dass in einem Hotel in Altdorf vier Personen abgestiegen waren, ein angeblich französisches Ehepaar, ein Herr und ein zehnjähriger Knabe, die nach drei Tagen, unter Hinterlassung einer Schuld von über Fr. 100 und Mitnahme eines Regenmantels durchgebrannt seien.“

Diese vier Personen wurden gleichen Tags in Bern in einem Hotel angehalten. Es handelt sich um einen Österreicher mit seinem Sohn und zwei belgische Staatsangehörige, die zusammenreisten. Nach dem bisherigen Feststellungen waren sie vorher im Ausland umhergereist und kamen von Belgien her in die Schweiz. Das belgische Paar, ein vorbestrafter Dieb und Betrüger mit seiner Konkubine, wird bereits seit Februar 1933 wegen in Château-d'Oex und Gstaad begangener Hotelbeträgerien steckbrieflich verfolgt.

Es ist möglich, dass das Trio mit dem Knaben noch an anderen Orten unter falschem Namen logiert und Hotelbeträgerien begangen hat. In den nächsten Tagen wird im „Schweizer Polizei-Anzeiger“ eine Bekanntmachung mit Bild der Verhafteten erscheinen. Geschädigte können zwecks Besichtigung des Delikts bei jedem Polizeiposten melden.“

N. B. Wir kommen auf die Sache noch zurück. Die Schädlinge haben sich in Zürich unter den Namen Flon — Florin — Bolzer ins „Bulletin d'arrivée“ eingetragen.

Die

Sulzer

Zentralkühlung mit Frigozentrale

eignet sich für alle Verwendungszwecke in Gewerbe und Industrie.

Einheits-Kälteleistungen von 3'500 — 25'000 cal/h

**Siehe Stand No. 168 - Halle I
des Schweizer Comptoir, Lausanne - 9.—24. Sept. 1933**

GEBR. SULZER, Aktiengesellschaft, WINTERTHUR



Schindler & Cie., Luzern

Aktiengesellschaft

Gegründet 1874

Zu verkaufen

in Davos, einfacheres, im Winter sehr gut arbeitendes

Sport - Hotel

mit fast ständiger Besetzung. Dasselbe würde sich auch vorzüglich als Kinderheim eignen.

Auskunft erhalten Sie durch Chiffre D. A. 2360 der Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Verwaltersstelle

Infolge Ablebens des bisherigen Inhabers ist die Stelle des Verwalters d. Rotkreuz - Anstalten, Lindenhof in Bern

zu vergeben. Interessenten wollen sich bei Belegung ihrer Lebensbedürfnisse und der Originalität einer sinnlich hellen Unterstellung anmelden. Persönliche Vorstellung nur auf Verlangen. Dr. G. Ischer, Taubenstrasse 8, Bern.

Sehr zufriedene Gäste

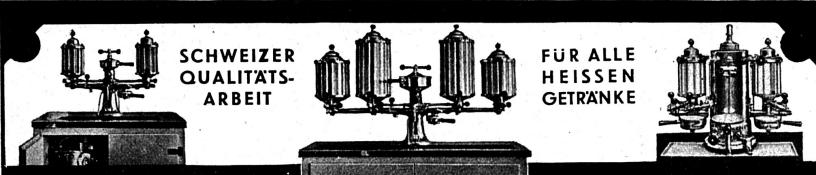
wenn Sie Ihnen die unübertroffenen Qualitäts-

FORELLEN

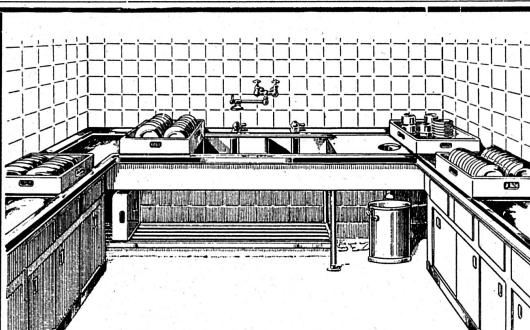
bieten von der

Forellenzucht Brunnen, Tel. 80

Für Wirt und Gäste - bringt „Fen“ das Beste.



FEN A.-G. BASEL · VOLLAUTOMATISCHE KAFFEEMASCHINEN



SEZ PATENT-

SPÜLTISCHE
SPULMASCHINEN
ANRICHTETISCHE
etc. aus

**ROSTFREIEM
CHROMSTAHL**

Verlangen Sie Offerte

STOCKLI & ERB
APPARATEFABRIK
KÜSNACHT-ZCH

Maitre d'Hôtel

Langues, Bon Restaurateur et Organisateur. Connaissances approfondies dans tous les services, **CHERCHE PLACE**, Saison d'Hiver. Ecrite sous chiffre N. D. 233 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

**Sie lernen eine
Fremdsprache**

In 20 Wochen durch briefl. Formular, mit oder ohne 2 Monaten hier in Baden. Sprach- in 3, Handelsdiplom in 6 Monaten. Garantie. Ref. Sprachschule Tschad, Baden 150.

... aber gewiss,
nur bei Inserenten
kaufen!

GESUCHT

zu baldigem Eintritt in Jahresstelle:

Sekretärin

gut präsentierend, für Journal, Kassa u. Recep., 3 Hauptsprachen in Wort und Schrift, Bedingung.

Economat-Gouvernante

täglich, bewegliche energische und in Küche und Keller bewanderte Kraft.

1. und 2. Buffetdame

teils für Hotel Waldhaus Dolder, teils für das Elsbahn-Restaurant. Nur selbständige an Coup-de-feu-Betrieb gewohnte Bewerberinnen mögen sich melden.

1 Aide - de - cuisine

für das Elsbahn-Restaurant,

Offertern mit Altersangabe und unter Beilage neuer Photos von nur bewährten, bestempelten Bewerbern sind zu richten an: Direktion des Hotels Waldhaus Dolder, Zürich.

Erste englische Schule auf Oertlimatt - Krattigen

Erstklassige Schreib- und Sprachschule für Hotelfach, Handel und Verkehr, offen für jedermann.

Dauer 11 Wochen

vom 25. September bis 9. Dezember 1933. Dipl. engl. Lehrkraft, Pensions- und Schulgeld total Fr. 580,-. Prakt. Referenzen, Prospekte durch Familie Zähler, Kurhaus Oertlimatt, Krattigen a/Thunersee.

Grand Hotel Kurhaus Griesalp

sucht für Wintersaison

Oberschreiterin, selbständig, sprachkundig Saal- und Restaurantköchin, sprachkundig, Kaffee-Personalkochin, erfahren, gewandt, Küchen- und Offiziemädchen, 1 Etage-Gouvernante, die auch i. d. Lingerie helfen kann, 1 erfahrene Glitterin, Zimmermädchen, engl. sprechend, Etagengärtnerin, engl. sprechend. Nur Angebote von Betrieben, die erstklass. Referenzen aufstellen können, wollen ausführliche Offertern mit Bild einsenden,

ENGLAND ECOLE INTERNATIONALE

100te von Schweizer haben in dieser Schule Geogr. durch spezielle Methode Englisch gelernt 1900

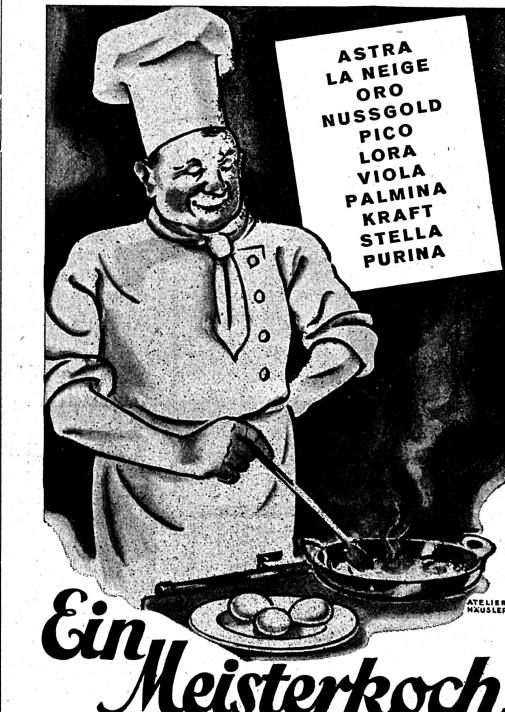
In Pension und Familienebenen zugesichert. Schweiz. Küche, Ill. Prosp. u. schweiz. Refer. durch A. H. Celler, Principal, Heron Bay (Kent)

Küchenchef

Suche für meinen Küchenchef eventl. mit Pâtissier und Commis

Winter - Engagement

Referenzen gerne zu Diensten, Anfragen an Hotel Schwaben, Rheinfelden, Fr. Schmid-Büttikofer, propri.

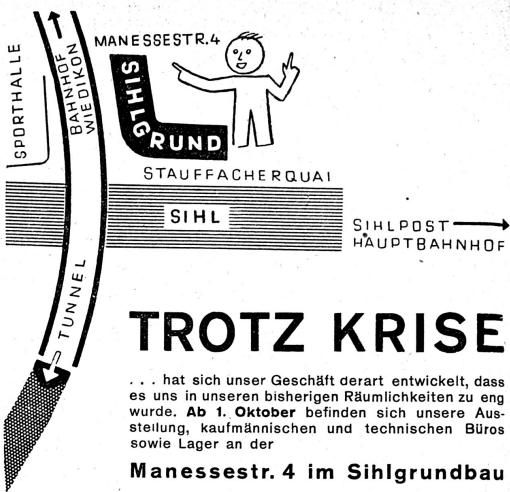


Ein Meisterkoch

weiss, dass er seinen Ruhm zum grossen Teil dem verwendeten Material zu verdanken hat.

Er braucht nur feine, edle Speisefette, denn diese sind es vor allem, die den Geschmack seiner Gerichte in vollkommener Weise zur Geltung bringen. Dabei wird das Kochen erst noch sparsamer.

Lernen Sie von Meistern des Faches und kochen Sie mit oben angeführten Speisefetten!



TROTZ KRISE

... hat sich unser Geschäft derart entwickelt, dass es uns in unseren bisherigen Räumlichkeiten zu eng wurde. Ab 1. Oktober befinden sich unsere Ausstellung, kaufmännischen und technischen Büros sowie Lager in der

Manessestr. 4 im Sihlgrundbau

Die grosse Beliebtheit der „Frigidaire“-Kühlschränke und -Anlagen beruht auf ihrer Unübertreffbarkeit auf dem Gebiete der elektrischen Kühlung. Dies ist auch der Grund, dass schon mehr als 2½ Millionen Frigidaire auf der ganzen Welt und über 5000 in der Schweiz in Gebrauch sind.

ZÜRICH: Bahnhofstrasse 58 - ab 1. Oktober Manessestrasse 4
AARAU: A. Staeheli - BASEL: Ernst Blunschi - BERN: Hans Christen
LUZERN: Frey & Cie. - ST. GALLEN: E. Grossenbacher & Cie.
ST. MORITZ: Naegeli-Westman & Co.

Frigidaire

ELEKTRISCH VOLLAUTOMATISCHE KÜHLUNG
Produkt der General Motors

Grosser Hotelkonzern in bedeutendem Kurgebiet SUCHT
TÜCHTIGEN, ENERGISCHEN UND VERSIERTEN

Generaldirektor

mit besten Beziehungen und Geschäftsverbindungen. Nur anerkannt bewährte Fachleute mit erfolgreicher Tätigkeit wollen ausführliche Offerte einreichen unter Chiffre Q 9977 Ch. an Publicitas A.-G. Chur.

Gesucht

für jungen Burschen eine

Kodi- lehrstelle

in grösserem Hotel.
J. Häbi, Gasthof z. Sonne, Uster.

Hotelsekretär- Kurse

Beginn:
28. September und
26. Oktober

Handelschule Rüdy

Bern, Bollwerk 35

Buchführung, Sprachen, Maschinenhandschriften, Stenographie, Menükunde, Wein- und Hotelkunde, etc. Stellen-Verteilung, Frontbüro, etc. Telefon 31.030.

Legen Sie Ihrer Offerte eine Photo-Bricolmarke bei. Vom Dienstgeber sehr erwünscht. Anfertigung nach jeder eingesandten Photographic.

Hergers PHOTOZENTRALE in Aarau
20 Stück nur Fr. 3.—, 50 Stück nur Fr. 5.50.

Hotel-Personal!

Günstige Gelegenheit für gewissenhafte Ausbildung in der Heil- und Körpermassage sowie neuzeitl. Fußpflege

(Chirurg. u. elektr. Behandlung). I. Ref. von staatl. gepr. u. dipl. Schülern. Anträg. beste Fachschule. Beschied. Lizenzen, etc. Beginn der Ausbildung am 1. Okt. 1933. Rechteckige Anmelde, erwünscht an G. Vogelgesp. Chur, staatl. dipl. Masseur u. Fußpflegespez., Basel 4. Tel. 42.420.

ENGLAND, Folkesstone

Englische Sprache bietet beste Gelegenheit zur Erlernung der englischen Sprache. Sehr hübsche Villa im schönsten Viertel. Stiller Platz, geschützt, besondere Unterrichtsmöglichkeiten. Eine Studien-Hausunterricht, Kosten pro Woche, Hotel, Kochunterricht, Auto, Tanzen. Referenzen von ehemaligen Gästen. Hobbs, 30, Castle Hill Ave., Folkesstone.

Direktion

oder sonst Vertragspositionen in grossen Betrieb mit guter Rendite gesucht. Beste Referenzen. Bescheidene Ansprüche. Offert, erbet, und: Chiffre N. 0. 2335 die Schweiz. Hotel-Revue, Basel 2.

Für Zürich gesucht

ERFAHRENER

Oberkellner

gewandter Restaurateur, tüchtige, seriöse Person, gut präsentierend. Anmeldungen gefüllt unter Chiffre X. Y. 2365 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Studenten der englischen Sprache

sind gebeten vorzumerken

The Thomas School of English

4357 Oxford Street, London W. 1. Bestes System, Be-
scheidene Preise. Verlangen Sie Prospekt.

Servierende, welche bereits in Hotelküche gearbeitet hat u. als Stütze des Patron tätig, sucht Stelle in gut. Hotel als

Bureau - Volontärin

oder als Economat- oder Etager-Gouvernante. Zugunsten und Referenzen zu Diensten. — Off. Offertern erbieten unter Chiffre R. R. 2368 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Oberkellner

Schweizer, 32 J. alt, energisch und vorzügl. präsentierend, 3 Hauptstädte perf. in Wort u. Schrift, ganz erstklassiger Organisator und Restaurateur, sucht auf Oktober Jahres ev. auch nur Wintersaisonstelle. Beste Zeugn. und Empfehlungen zu Diensten. Off. erbeten unter Chiffre L. R. 2200 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Englische Sprachschule

Das erste Institut Londons für Hotelgestellte zur Erlernung der englischen Sprache (mit Sprachkurs), kostwälter Kurs mit vollem Pensum, 23. Tüchtig. Fachlehrer, kleine Klassen, Einzelzimmer mit flesendem Kalt- u. Warmwasser und Zentralheizung.

Mansfield School of English, 6, Nicoll Road, London N. W. 10

Die Schule ist empfohlen durch den Internationalen Hotelbesitzer-Verein in Köln und wurde von einem Mitglied dieser Organisation persönlich besucht.

Lerne ein gutes Englisch in England

Sprachschule Devon, Florence Villa, Queen Street, Herne Bay. Studierter English-Lehrer gibt 2 mal täglich Unterricht. Gute Verpflegung, 4 Mahlzeiten, Gute Referenzen, Zeitungsmesser Preise.

Hotel-Directrice

täglich und erfahren in allen Teilen, sucht passendes Engagement evtl. Pacht. Kauftan gegeben werden. Off. unt. Chiffre A. Z. 2371 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Koch

28 Jahre alt, mit prima Referenzen, bewandert im Hotel- und Restaurantsbetrieb, sucht Stelle für Winter als Chef de Partie od. Alleinkoch

Gef. Offertern unter Chiffre C. H. 2362 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Hotellehrerin, 29jährig, gut präsent. und an selbständiges Arbeit, gewöhnt, sucht Wintersaison- od. Jahresstelle als

Sekretär für Kasse, Récep- tion, Journal, Kontrolle

Bürolehrerin, Deutsch, Franz., Englisch, Italienisch, sowie Buchhaltung und Büroarbeiten, suchen für Büromitarbeiterin, sowie Reception verantwortl. Absolvent der Handelschule und des Kochkurses an der Fachschule an der Corf-Lausanne. — Gef. Offer., unt. Chiffre N. F. 2366 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Fachmann, 30 J., vollst. Karriere, langj. Auslandspraxis, 4 Sprach., erstkl. Refer., sucht Stelle als

Direktor Chef de réception

oder sonst Vertrauensposten, über Wintersaison, ev. auch als Sekretär, — Off. an H. Muñoz, Stbl. Hotel Meggioro, Abano-Terme, Padova (Italien).

REVUE SUISSE DES HOTELS

Bâle, 21 septembre 1933

Nº 38

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

Basel, 21. September 1933

Nº 38

Prospectus d'hôtels

En vue des pourparlers de la S.S.H. avec les bureaux de renseignements et la Centrale des prospectus, la Direction du Bureau central a reçu des correspondances de différents membres comme de sociétés de cures et de développement. A cause de leur grand nombre, il ne lui est pas possible de répondre individuellement à chacune de ces correspondances. La direction remercie sincèrement les auteurs de ces lettres pour les intéressantes idées et propositions qu'ils y formulent. Ils peuvent être certains que les pourparlers en question comme les travaux préparatoires pour l'organisation d'une activité fructueuse en commun et d'une diffusion rationnelle des prospectus seront poussés activement. On constatera dans l'extrait des délibérations du Comité central publié ci-dessous que le Comité est d'avis de traiter cette question en corrélation avec celle de la réorganisation de l'Office du tourisme.

Nouvelles de la Société

Conférences de la semaine dernière

Le jeudi 14 septembre, M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz a reçu une délégation de la Société suisse des hôteliers, comprenant M. le Président central Dr H. Seiler, M. le Vice-Président central E. Hüni à Genève, M. F. Borter à Wengen et M. le Dr Riesen, Directeur du Bureau central. Cette délégation lui a exposé les vœux et les postulats de l'hôtellerie en ce qui concerne les réductions de taxes des Chemins de fer fédéraux. Le chef du Département a laissé envisager que ces questions seront étudiées et résolues le plus rapidement possible, afin que les mesures prises puissent être portées à la connaissance des intéressés et du public assez tôt pour en tirer avantageusement parti dans la propagande pour la saison d'hiver.

Le même jour, cette délégation a eu une conférence avec M. le conseiller fédéral Musy au sujet des problèmes d'intérêt et de crédit. Nos délégués ont communiqué au chef du Département des finances les postulats de la récente Conférence des présidents de sections en cette matière. La S.S.H. a été invitée à adresser au Département des finances une pétition dûment motivée.

Conférence des présidents des sections

les 5 et 6 septembre 1933 à Berne

(Suite et fin)

L'aide de l'Etat, le taux d'intérêt et le crédit.

Le Comité central avait confié le rapport sur ce thème à M. F. Borter (Wengen), qui expose avec une forte documentation et d'une manière très instructive le problème du taux d'intérêt et du crédit. Il souligne notamment le fait qu'à l'heure actuelle l'hôtellerie doit payer encore des intérêts très élevés. La loi fédérale sur le placement des fonds de la Confédération désignant aussi les hôtels parmi les hypothèques en premier rang où ces fonds ne doivent pas être investis, l'hôtellerie se trouve même exposée à une interdiction partielle de crédits. Cependant, aujourd'hui comme auparavant, l'industrie hôtelière jouit de la confiance des créanciers et elle doit faire tout son possible pour la conserver à l'avenir. L'orateur met en garde par conséquent contre toutes les mesures de nature à nuire au crédit de l'hôtellerie et qui manqueraient au surplus de toute base juridique. A cette catégorie de revendications appartiennent les demandes de moratoires, de suppression de capitaux investis, de fixation du taux d'intérêt à 2 ou 3%, d'introduction de l'inflation, etc. Il est recommandable par

contre d'étudier si notre système de financement de l'hôtellerie est rationnel et si nous tirons tout le parti possible de nos valeurs de gages hypothécaires (taxe cadastrale et autres gages). La S.S.H. devrait établir dans ce domaine des principes qui serviraient de directives dans toute l'hôtellerie suisse et qui pourraient nous créer pour l'avenir de meilleures conditions d'intérêts. Comme points de détail, l'orateur cite à ce propos l'investissement de capitaux pour les deux tiers au moins de la taxe cadastrale sur hypothèque en premier rang et, pour les emprunts en second rang, créer en outre un gage sur le troisième tiers de la taxe cadastrale et sur les accessoires hôteliers. Pour ces deux catégories d'emprunts qui n'offrent aucun risque, l'hôtellerie devrait revendiquer le taux ordinaire d'intérêt, soit au plus 4 1/2% net pour le premier rang et 4 3/4% pour le second rang.

Au sujet des autres suggestions relatives à une intervention auprès des banques et à des démarches auprès des autorités, le rapporteur propose à l'assemblée d'adopter la résolution suivante :

1. La Conférence des présidents des sections de la S.S.H., réunie à Berne le 5 septembre 1933, constate que l'hôtellerie est soumise à des taux d'intérêt extraordinairement élevés. Ces intérêts exagérés équivaudent à une prime pour les risques, que l'hôtellerie n'est plus en mesure de payer.
2. La Conférence des présidents constate d'autre part que les dispositions d'exécution pour la loi fédérale sur le placement des fonds de la Confédération portent un grave préjudice au crédit de l'hôtellerie.
3. La Conférence des présidents charge le Comité central d'adresser une pétition au Conseil fédéral en vue d'obtenir pour l'hôtellerie un allégement des charges en intérêts et le consentement de prêts hypothécaires à un taux convenable.

M. le Président central remercie le rapporteur, puis M. J. Hauser (Grindelwald) expose longuement un projet pour l'assainissement de l'hôtellerie et le développement du tourisme en adaptant les prix à ceux de l'étranger, action qui serait largement soutenue par la Confédération et les banques. Cet exposé est écoute avec un vif intérêt par l'assemblée.

M. R. Baelh (Genève) souligne les difficultés de la situation des hôteliers qui ont pris leur exploitation à bail et il présente des propositions précises pour obtenir de promptes mesures de protection, en collaboration avec la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie.

M. Stiffler-Vetsch (Davos) donne des renseignements sur l'attitude des compagnies d'assurances vis-à-vis des demandes de crédit de l'hôtellerie et propose d'ajouter à la résolution ci-dessus l'alinéa suivant :

4. La Conférence des présidents charge le Comité central d'adresser une pétition aux sociétés d'assurances en leur demandant de prêter de l'argent aux hôtels dans la même mesure qu'aux maisons de commerce.

M. le Dr Franz Seiler, directeur de la S.F.S.H., fait part à l'assemblée de quelques expériences de la Fiduciaire dans ce domaine. Tout en approuvant les propositions de M. Baelh, il attire l'attention sur les grandes difficultés qu'impliquerait leur réalisation et il met en garde contre les revendications sortant des limites du possible aussi en ce qui concerne la protection des hôteliers locataires. Il en est de même pour la question du taux d'intérêt, d'autant plus que les banques, d'une manière générale, témoignent d'une large compréhension de la situation de l'industrie hôtelière. La Société des hôteliers ne peut pas prendre des décisions qui dans certaines circonstances seraient susceptibles de paralyser l'activité de la Fiduciaire dans ses opérations d'assainissement. Mais il faut s'élever avec la dernière énergie contre les vrais abus, par exemple contre des taux d'intérêt de 6 à 7%. Au surplus, il est à conseiller de chercher à obtenir, tout en restant sur la base de la légalité, un taux d'intérêt minimum non seulement pour les capitaux couverts conformément à la procédure de concordat hypothécaire, mais aussi pour les autres emprunts. La Fiduciaire adressera à ce sujet une pétition aux autorités compétentes et elle compte sur l'appui du groupe parlementaire du tou-

risme et de l'hôtellerie. — Passant à la question des impôts, l'orateur souligne la nécessité d'obtenir des possibilités d'adoucissements et de sursis. A propos du projet de résolution soumis à l'assemblée, il fait observer qu'il lui semble très optimiste de parler de nouvelles possibilités de crédit. Les banques sont disposées aujourd'hui à accorder des facilités, mais il ne faut pas dans ce domaine nourrir des espoirs exagérés; il est préférable de négocier avec les banques pour chaque cas spécial.

M. le Directeur Dr Riesen saisit l'occasion qui lui en est donnée par les déclarations du précédent orateur pour dire quelques mots des craintes qui se manifestent dans certains milieux hôteliers au sujet des rapports avec la Fiduciaire. Ces inquiétudes sont dues au manque de renseignements sur l'activité de cette institution, et ne concernent nullement, cela est évident, ses personnalités dirigeantes, qui jouissent de notre pleine et entière confiance. La S.S.H. étant insuffisamment représentée dans l'administration de la Fiduciaire, on comprend que le contact nécessaire entre les deux organisations fasse un peu défaut. Le Comité central s'est occupé de cette affaire dans sa réunion de la veille et a décidé de présenter à la Conférence des présidents le projet suivant de résolution :

La Conférence des présidents de la S.S.H. constate avec regret que la S.F.S.H. est trop peu en contact avec les instances dirigeantes de la Société suisse des hôteliers et qu'il en résulte un certain malaise dans les milieux de l'hôtellerie. En conséquence, la Conférence des présidents demande instamment que l'on donne à l'hôtellerie une représentation plus forte dans l'administration de la Fiduciaire et que cette dernière se tienne plus étroitement en contact avec les organes de la Société suisse des hôteliers et avec ses sections. Le Comité central est chargé d'intervenir dans ce sens auprès du Conseil fédéral.

À propos de la question du taux d'intérêt, M. le Président central propose, pour plus de simplicité, de charger seulement le Comité central de demander, de concert avec la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie, une audience du Département fédéral des finances afin de lui exposer la situation financière difficile de l'hôtellerie et afin de solliciter l'étude des moyens propres à y porter remède.

* * *

En ce moment, la séance est interrompue pendant une heure pour permettre aux membres de l'assemblée de prendre le repas du soir. Les délibérations sont reprises à 20 heures et quart.

On donne d'abord connaissance d'une proposition de la section de Ragaz-Pfaefers d'après laquelle on demanderait au Conseil fédéral « de bien vouloir prendre des mesures facilitant directement ou indirectement le consentement de prêts hypothécaires à un taux convenable, à des entreprises hôtelières viables, offrant une garantie d'une gestion sérieuse de leurs affaires; le Conseil fédéral serait prié de traiter cette question sans retard dans une conférence avec une commission de la S.S.H. et de la S.F.S.H. »

On passe aux décisions sur les différentes propositions présentées. Celles de MM. R. Baelh et J. Hauser sont renvoyées, avec leur consentement, à la Fiduciaire, et le Comité central en prend acte lui-même pour en faire une étude détaillée. En ce qui concerne la résolution du rapporteur avec l'adjonction proposée, l'assemblée se rallie, à une forte majorité, à la proposition intermédiaire du Président central de traiter la question dans une conférence avec le Département fédéral des finances et éventuellement avec le Département fédéral de l'économie publique.

Tarif des entreprises de transport.

M. J. Haecky présente un intéressant exposé de cette question extraordinairement importante pour notre propagande et pour le développement du mouvement touristique en Suisse. Il renseigne d'abord l'assemblée sur les résultats de l'enquête faite par le Bureau central concernant les effets obtenus par la réduction de tarifs introduite

dès le 1er juillet pour la saison d'été. Puis il mentionne les vœux exprimés par les membres de la S.S.H. au sujet des facilités et des mesures tarifaires à revendiquer en faveur du tourisme et de l'hôtellerie. Il cite notamment un abaissement général et permanent des tarifs voyageurs et marchandises, ainsi que des taxes pour le transport des denrées alimentaires, des charbons et autres produits importants pour les hôtels, la création pour toute l'année de billets de weekend, l'abolition des surtaxes pour trains express, etc. Le Comité central partage l'opinion des sociétaires d'après laquelle la dernière baisse de tarifs s'est produite trop tard, ce qui a exclu d'avance de nombreuses possibilités de bons résultats. La propagande basée sur cette baisse n'a pas pu se faire normalement, car la propagande ordinaire était déjà partout expédiée. Cela est extrêmement regrettable. Il s'agit maintenant d'éviter pour l'avenir de tomber dans des fautes de ce genre. Il faut obtenir quelque chose de positif non pas seulement pour quelques mois d'été, mais pour l'année entière. C'est ainsi seulement que l'on viendra vraiment en aide aux intéressés divers, aux hôteliers et aux régions de tourisme. Personnellement, l'orateur est d'avis que l'on ne doit pas en rester à la dernière modération de tarifs. Une réduction positive des tarifs ferroviaires devrait être introduite déjà pour l'automne et l'hiver; elle devrait être assez importante pour exercer une influence suffisamment forte et avant tout elle devrait mettre nos hôtes suisses sur le même pied que les étrangers.

Le Comité central a reçu des membres de la S.S.H. d'autres propositions encore sur la même matière; mais à cause du peu de temps disponible et des nombreuses affaires inscrites à l'ordre du jour il n'est guère possible de les discuter en détail. Il faut citer cependant un projet de M. K. Wolf à Weggis, concernant l'organisation d'une année suisse de tourisme et un autre projet de M. Th. Imfeld, à Araau, relatif à une année internationale de tourisme 1934. Le projet de faire de l'année 1934 une année suisse de tourisme, pendant laquelle les entreprises de transport devraient réduire tous leurs tarifs de 50%, mérite, si le temps le permet, de retenir l'attention. Le deuxième projet, plus vaste et également intéressant, vaut aussi d'être étudié. Il nous montre, en envisageant les choses sous un angle très large, ce qui devrait être fait actuellement pour le tourisme. Il est bon que des membres de notre société témoignent d'un pareil intérêt pour les grands problèmes du moment; ils sont dignes d'éloges et nous leur devons de sincères remerciements. Avec de la bonne volonté, on pourrait tirer dès aujourd'hui des deux projets de fructueuses idées à soumettre à la Direction générale des C.F.F.

Le rapporteur s'occupe ensuite en détail des revendications de l'hôtellerie en ce qui concerne les taxes postales, téléphoniques et télégraphiques et il résume son exposé dans le projet suivant de résolution :

La Conférence des présidents prend acte de l'activité multiple déployée jusqu'à présent par le Comité central dans le but d'obtenir une modération des tarifs et des taxes de toutes les entreprises suisses de transport et de l'administration des postes et télégraphes. Elle reconnaît l'importance des mesures prises jusqu'à présent et elle émet l'avis qu'au point de vue spécial de la propagande elles ont exercé une favorable influence sur le trafic touristique suisse.

Partant du point de vue qu'en raison des circonstances actuelles et de ce qui s'est fait à l'étranger, des efforts bien plus grands encore doivent être accomplis chez nous aussi pour développer toutes les possibilités de voyager en Suisse, la Conférence des présidents charge le Comité central :

1. De s'en tenir en principe à la politique qu'il a suivie jusqu'à présent en ce qui concerne les baisses de tarifs de tous les chemins de fer et de s'efforcer d'obtenir, par tous les moyens pratiques et réalisables, une réduction de 50% ou plus, pour tous les voyageurs, étrangers et suisses, et de 30 à 40% pour les bagages, avec transport gratuit de 30 kg., ainsi qu'un rabais de crise de 30 à 40% pour le transport de toutes les « matières premières » de l'hôtellerie. En corrélation avec ces démarches, il y a lieu d'étudier sous tous ses aspects l'idée de l'organisation, à titre de propagande, d'une année suisse de tourisme;

2. En ce qui concerne les taxes téléphoniques, de demander une modération par l'établissement d'une échelle de tarifs accordant aux gros usagers des faveurs précisées dans la dite échelle. Il serait équitable également de manifeste de la condescendance à l'égard de l'hôtellerie en ce qui concerne les appareils de téléphone et de contrôles;

3. En ce qui touche les tarifs de la poste, de réclamer une adaptation aux conditions internationales; les taxes des postes automobiles, en particulier, devraient être harmonisées avec celles des chemins de fer;

4. D'activer le plus possible la réalisation de toutes ces mesures, afin qu'il soit possible d'en tirer parti en temps utile dans la propagande.

La discussion est ouverte. M. K. Wolf, en raison de l'attitude prise par le rapporteur à l'égard de son projet d'organisation d'une année suisse de tourisme, renonce à motiver en détail ses propositions, laissant au Comité central le soin de poursuivre cette idée. — M. A. von Siebenthal (Gstaad) exprime le vœu de voir soulever, à l'occasion des pourparlers avec l'administration des téléphones, la question de l'abaissement des taxes d'abonnement pour les appareils des chambres d'hôtel. Cette demande donne au rapporteur l'occasion d'ajouter quelques remarques explicatives sur la corrélation qui existe entre la fixation des tarifs et l'amélioration progressive ainsi que l'automatisation du téléphone. Jusqu'à ce que l'automatisation soit terminée, il faut mettre une sourdine aux revendications même légitimes concernant l'abaissement des taxes.

M. le Directeur Dr Riesen met en garde contre les revendications exagérées et irréalisables dans le domaine des tarifs ferroviaires. Il demande d'abaisser de 50 à 30% le chiffre indiqué dans la résolution pour la réduction des tarifs voyageurs. — Cette proposition est appuyée par M. H. Haefeli (Lucerne).

M. Th. Imfeld (Aarau) motive en détail son projet de développement touristique, qui devrait si possible être mis en action déjà le 1er décembre prochain. — M. le Président central fait remarquer que ce projet, étant données les idées de très grande portée qu'il contient en ce qui concerne les prestations et les sacrifices financiers de l'hôtellerie, demande à être étudié mûrément dans toutes ses parties et sous tous les rapports, et à être discuté avec les autres intéressés. Le Comité ne peut pas s'engager à faire achievez tous les travaux préparatoires déjà pour le 1er décembre. Il est prêt toutefois à étudier le projet, en contact avec la Fédération suisse du tourisme et les Chemins de fer fédéraux. Au surplus, en exécution de la proposition de M. W. Hofmann, ces derniers doivent être sollicités de faire connaître assez tôt les mesures tarifaires qu'ils envisagent pour la saison d'hiver.

On entend encore MM. W. Bossi (Bâle), qui recommande chaleureusement le projet Imfeld, et J. Haecly, puis les projets Wolf et Imfeld sont renvoyés au Comité pour étude. La résolution proposée est adoptée avec l'amendement de M. Riesen.

Impôts — Mesures de 'défense' contre la concurrence déloyale.

M. le Directeur Dr Riesen présente sur ces deux questions un rapport détaillé. Il expose tout d'abord la situation fiscale dans différents cantons et montre que l'hôtellerie ne peut plus supporter de pareilles charges en raison de la crise actuelle des affaires. La Suisse ayant 25 lois cantonales d'impostes et les circonstances variant considérablement d'un canton à l'autre, il est très difficile d'agir dans ce domaine d'une manière uniforme. Dans le courant de l'été, la Direction centrale de la S.S.H. a adressé aux gouvernements cantonaux et aux administrations des principales communes une pétition demandant des concessions fiscales en faveur des hôtels. L'hôtellerie est en droit de réclamer que l'on tienne équitablement compte de sa situation actuelle aussi en ce qui concerne les impôts.

A propos de la concurrence déloyale faite par les personnes privées qui louent des chambres aux étrangers, l'orateur s'en réfère aux déclarations qu'il a déjà faites lors des délibérations sur un autre point de l'ordre du jour. Des démarches doivent être entreprises pour obtenir une solution satisfaisante de cet important problème, dans le cas où la loi fédérale sur les constructions hôtelières serait modifiée ou complétée.

Le rapporteur renseigne ensuite brièvement sur les travaux de la conférence d'experts réunie dernièrement à Weggis afin de délibérer sur le projet d'ordonnance d'exécution pour la loi fédérale sur le repos heb-

domadaire. Les travaux de la commission d'experts n'ont pas pu être terminés et ils seront repris en octobre ou en novembre. La S.S.H. maintient son point de vue que cette période de grave crise pour l'hôtellerie est le moment le plus mal choisi pour mettre en vigueur la loi en question; elle doit donc faire toutes réserves pour son attitude définitive à cet égard.

Du sein de l'assemblée, on soulève ici la question de la Caisse paritaire de chômage pour l'hôtellerie. On relève que l'art. 4, alinéa 2 de l'arrêté fédéral du 30 septembre 1932 sur les mesures de secours de la Confédération en faveur de l'hôtellerie et l'art. 1er, premier alinéa de l'arrêté fédéral sur la procédure de concordat hypothécaire hôtelier disposent que les hôtels demandant à bénéficier de l'action de secours doivent entrer dans la Caisse paritaire avant le 31 octobre 1933. Cette disposition est très souvent inexécutable dans la pratique, car une forte opposition se manifeste parmi les employés eux-mêmes contre l'entrée dans la Caisse paritaire. En conséquence, il y aurait lieu de demander immédiatement une révision des dispositions précitées, en ce sens que l'hôtelier voulant être mis au bénéfice de l'action de secours devrait entrer dans la PAHO au plus tard au moment où il formule sa requête.

Le Directeur de la Fiduciaire, M. le Dr Franz Seiler, donne quelques explications à ce sujet. Il souligne que l'arrêté fédéral sur la procédure de concordat hypothécaire hôtelier demande à être modifié aussi sur d'autres points, par exemple en ce qui concerne le taux maximum des capitaux déclarés couverts lors de l'estimation des garanties, le sursis pour les impôts et taxes périodiques et l'introduction éventuelle d'une certaine protection légale pour les preneurs à bail d'exploitations hôtelières. La Direction de la Fiduciaire se met à la disposition du Comité central pour fournir des explications sur ces diverses propositions d'amendement.

Prennent encore part à la discussion MM. von Siebenthal (Beatenberg) et Ad. Steindiger (Brunnen), qui réclament des mesures énergiques contre la forte concurrence faite aux hôtels par la location aux étrangers de chambres dans des maisons privées.

M. Doepfner (Lucerne) revient à la question des impôts, puis à celle de la loi sur le repos hebdomadaire. En ce qui concerne cette loi, il souligne la possibilité d'adresser une pétition au Conseil fédéral pour demander un ajournement de sa mise en vigueur dans l'industrie hôtelière.

Parlent également sur la concurrence déloyale et sur l'assurance-chômage M. H. Goeldner (Zürich) et M. H. Haefelin (Engelberg). M. le Président central donne divers renseignements sur l'état actuel de la Caisse paritaire d'assurance-chômage, puis la conférence approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur en ce qui concerne les impôts, la concurrence déloyale et le repos hebdomadaire. La proposition relative à la PAHO et à la modification de l'arrêté fédéral précité est renvoyée au Comité pour étude.

Problèmes économiques — Intervention auprès des organisations économiques.

M. le Dr Imfeld, secrétaire du Service de renseignements économiques, qui rapporte sur cette question, expose tout d'abord les propositions et les vœux exprimés dans les meilleurs des membres de la S.S.H. à l'occasion de la récente enquête sur la situation de l'hôtellerie, à propos des droits de douane, des contingents d'importation, du trafic de compensations, de l'attitude à observer à l'égard de l'agriculture, etc. Les requêtes formulées par les sociétaires sont en partie diamétralement opposées. Le rapporteur montre les difficultés de réaliser tous ces vœux, surtout lorsqu'ils sont contraires, d'autant plus que sur de nombreux points notre pays est lié par des traités dans les questions de politique douanière et commerciale. Cependant le Comité central conserve à tous ces problèmes une attention soutenue et défend à chaque occasion avec toute l'insistance désirable les intérêts de notre groupement économique.

En ce qui concerne les grandes organisations économiques, le rapporteur recommande de bonnes relations et une collaboration étroite, dans l'intérêt de tous, mais il met en garde contre les manifestations trop accentuées d'égoïsmes particuliers. La voie des pourparlers en commun est celle

qui conduit le plus rapidement au succès, aussi dans ce domaine.

Le rapporteur prend ensuite position à l'égard des demandes d'abaissement des tarifs pour la lumière et la force électrique, le gaz, l'eau, etc. Ces dépenses rentrant ordinairement dans le cadre communal, les sections doivent fournir au Bureau central la documentation nécessaire. Après examen de chaque cas particulier, il faut agir de concert et suivant la situation locale, afin de lutter avec des chances de succès contre les abus éventuels dans la fixation des tarifs.

En ce qui concerne les taxes de patentes, l'orateur fait ressortir qu'il faut tenir compte de la souveraineté cantonale, laquelle exclut une solution sur le terrain fédéral. Il faudrait s'efforcer d'obtenir un rabais de crise de 30 à 50%, suivant les circonstances locales. Au surplus, comme dans le domaine des prix, il faut avoir égard dans les questions de taxes aux intérêts légitimes de l'autre partie et de la communauté des citoyens. En tout cas, pour avoir du succès, les pétitions doivent être solidement motivées. Dans la poursuite de nos buts, nous devons nous inspirer de l'idée d'une solidarité pleine et entière et d'une étroite collaboration de tous les membres de notre organisation.

L'assemblée prend acte en les approuvant de ces déclarations et la séance est levée à 22 heures et demie, pour répondre à une aimable invitation de la Société des hôteliers de Berne à une soirée familiale au Kursaal Schänzli. Cette soirée a fourni l'occasion d'un actif échange d'idées et a donné lieu à d'agréables et utiles manifestations de bonne fraternité professionnelle.

Questions économiques et politiques d'actualité.

La séance du deuxième jour de la Conférence des présidents de sections est ouverte le 6 septembre à huit heures et quart. Elle débute par l'audition d'un substantiel rapport de M. le conseiller national Schüpbach sur le nouveau programme financier du Conseil fédéral, que l'on peut qualifier, en raison de la situation financière de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, de programme d'assainissement.

Le conférencier fait d'abord un exposé aussi intéressant qu'instructif de la situation actuelle des finances fédérales, avec le recul des recettes, l'augmentation continue des dépenses et les déficits annuels, puis il énumère les mesures d'assainissement envisagées. Le programme financier du Conseil fédéral comprend trois parties principales: a) la réduction des dépenses; b) l'accroissement des recettes; c) l'utilisation du produit de l'imposition du tabac et des boissons distillées.

En ce qui concerne la réduction des dépenses figure au premier plan la diminution des subventions fédérales, qui doivent être en principe réduites de 20%, c'est-à-dire de 24 millions de francs. Le taux de réduction de 20% ne peut évidemment pas être appliqué à toutes les anciennes subventions, par exemple à l'assistance des chômeurs, bien qu'il faille réprimer ici énergiquement le cumul immoral des allocations de secours. On économisera deux millions et demi sur la défense nationale, soit un million sur la solde des troupes et un million et demi sur le fonds des assurances militaires. Les dépenses pour le personnel de la Confédération seront réduites de 18 à 20 millions et l'on épargnera un million sur les bâtiments fédéraux. Le total des économies est évalué de 40 à 45 millions de francs.

Dans la domaine de l'augmentation des recettes, il faut citer en premier lieu la contribution extraordinaire de crise, qui sera perçue pendant six ans à partir de 1934 et par périodes de deux années sur les personnes naturelles, sur les sociétés par actions et en commandite, sur les associations coopératives et sur les personnes juridiques. Les tantièmes seront soumis à une taxe spéciale de 10% du montant total jusqu'à 10.000 francs et de 20% pour un montant total de plus de 50.000 francs. L'assujettissement à l'impôt de crise commence pour les personnes naturelles à partir d'un revenu de 4.000 francs et d'une fortune de 50.000 francs. Après versement aux cantons de 40% de cet impôt de crise, il restera à la Confédération une recette annuelle de 20 millions de francs. L'impôt sur les coupons doit rendre 9 nouveaux millions, l'imposition du tabac 40 millions, celle des eaux distillées 16 millions et l'impôt sur les boissons 25 millions. Le total de l'augmentation des

recettes de la Confédération doit s'élever à 100 millions par an. L'orateur fait ressortir qu'il s'agit surtout dans ce projet de taxes sur le luxe. Mais il n'a pas été peu intéressant d'entendre de sa bouche qu'aujourd'hui, en Suisse, on qualifie de luxe tout ce qui n'est pas absolument indispensable pour pouvoir vivre jusqu'au lendemain!...

Pour l'hôtellerie, le chapitre le plus intéressant du programme financier, celui qui a la portée la plus large, est le chapitre de l'impôt sur les boissons. C'est aussi le point du programme qui est l'objet des attaques les plus vives. L'orateur cherche à le faire paraître acceptable à ses auditeurs, en attirant leur attention sur les charges incomparables plus lourdes qui frappent la consommation de l'alcool dans tous les autres pays de l'Europe et sur la modicité des taux d'imposition prévus dans le programme financier, à savoir environ 10 fr. par hectolitre pour la bière, cinq centimes par bouteille d'eau de table et 5 fr. par hectolitre de vin, quels qu'en soient le prix et la qualité. Le fait que les livraisons directes de vin du producteur au consommateur doivent être franches d'impôt provoque un mécontentement particulier, car cette solution charge d'autant plus lourdement le commerce et les détaillants. Une vive opposition s'est manifestée dans ces milieux. L'orateur laisse à ses auditeurs le soin de discuter si ce trou dans l'imposition des boissons peut être ou non bouché. En tout cas, il est d'avis lui-même qu'il faudra trouver une solution capable de soutenir un jugement objectif.

En terminant, M. le conseiller national Schüpbach énonce quelques considérations d'ordre juridique au sujet de la réalisation du programme financier. Il constate qu'un état de besoin existe bien réellement, ce qui demande l'application d'un droit spécial. Mais on n'ira pas aussi loin qu'en 1914 et l'on n'accordera pas au Conseil fédéral des pleins pouvoirs extraordinaires. On restera sur une ligne intermédiaire où les responsabilités seront partagées, c'est-à-dire que par un arrêté fédéral d'urgence on donnera au Conseil fédéral la mission bien délimitée d'exécuter le programme d'assainissement financier. On évitera ainsi de blesser l'idée démocratique fondamentale de la constitution. D'autre part, le parlement a le devoir de préserver le pays et le peuple de conséquences graves et de faire respecter, aussi en temps de crise et de sacrifices, le grand principe de la solidarité.

L'orateur est très applaudi et M. le Président central lui exprime de chaleureux remerciements. M. le Dr H. Seiler ajoute quelques observations au sujet des effets des projets du Conseil fédéral sur l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration. Ces deux branches sont des victimes directes du programme financier. Cela est vrai tout d'abord en ce qui concerne l'impôt sur les boissons, qu'il sera difficile de faire retomber sur la clientèle. L'impôt de crise et l'impôt de timbre (coupons) imposeront de lourdes charges nouvelles à la population, de sorte que les affaires hôtelières subiront un grave préjudice du fait des nouvelles restrictions de dépenses auxquelles chacun devra se résoudre. Mais du moment que, d'après les déclarations du précédent orateur, le projet forme un tout inséparable et indivisible, nous devrons délibérer sur l'attitude que nous allons adopter (M. le conseiller national Schüpbach se retire, après avoir été encore une fois vivement remercié par le Président central).

M. E. Budliger, Président central de la Société suisse des cafetiers, parle assez longuement contre l'impôt sur les boissons. Il critique spécialement la franchise d'impôt pour les livraisons directes du producteur au consommateur, à laquelle l'hôtellerie et la restauration doivent faire une opposition énergique. — M. J. Haecly défend le même point de vue, tandis que M. le Président central fait ressortir que sans un impôt sur les boissons le programme financier est irréalisable. Nous devons par conséquent nous résoudre à une collaboration positive, à moins que la Société des hôteliers ne veuille assumer la lourde responsabilité d'une opposition de principe à tout le projet. Mais il ne saurait être question pour nous de combattre le programme financier dans son ensemble. Il ne faut pas que l'on puisse après coup reprocher à l'hôtellerie qu'à une heure critique elle n'a pas fait son devoir vis-à-vis de la communauté.

Prennent encore part à la discussion MM. Hans Bon, E. Budliger, W. Doepfner,

J. Haecky et O. F. Schick (Brünig). Les conclusions des délibérations sont condensées dans la résolution suivante, votée à l'unanimité:

1. La Conférence des présidents de sections de la S.S.H., après avoir entendu un rapport de M. le conseiller national Schüpbach sur le programme financier du Conseil fédéral, affirme sa pleine compréhension de la situation financière de la Confédération, mais ne peut pas s'empêcher d'exprimer son inquiétude au sujet des répercussions du programme financier sur l'industrie hôtelière.

2. La Conférence des présidents charge le Comité central de voter constamment toute son attention au projet du Conseil fédéral et d'entreprendre immédiatement toutes démarches, pourparlers, etc. avec les autorités pour sauvegarder pleinement les intérêts de l'hôtellerie.

3. Le Comité central est chargé en particulier de faire en sorte qu'un préjudice nouveau ou unilatéral ne soit pas causé à l'hôtellerie spécialement par l'impôt sur les boissons. En ce qui concerne cet impôt, l'assemblée recommande une action commune avec la Société suisse des caffetiers.

L'introduction d'un nouvel article 34 dans la constitution fédérale.

On met ensuite en délibérations le projet d'art. 34 avec les amendements proposés au cours des délibérations. En ce qui concerne la proposition de constituer une commission spéciale d'étude du problème de la corporation, M. Brüschiweiler se déclare d'accord de renvoyer cette question au Comité central.

D'après le projet de nouvel article, la Confédération encourage l'agriculture, l'industrie, les arts et métiers et le commerce. Elle protège le travail. — La Confédération a la compétence d'établir dans les domaines précisés, et notamment aussi dans celui du placement de la main-d'œuvre et de l'assurance-chômage, par la voie législative, des prescriptions uniformes, en prévoyant des mesures spéciales pour la protection et le maintien des petites et moyennes entreprises. — La législation décide de la collaboration des cantons et précise quelle questions et quelles droits leur sont réservés. — La Confédération peut aussi avoir recours à la collaboration d'organisations professionnelles et leur conférer certaines compétences. — La législation fédérale, là où l'intérêt général le demande d'urgence, peut s'écartez du principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

M. le Dr Walter Perrig, directeur de banque à Brigue, à la demande de notre Président central, a bien voulu se charger du rapport sur ce point de l'ordre du jour et s'acquitte brillamment de cette tâche. Il présente à l'assemblée une étude magistrale qui demanderait à être largement reproduite ici. Pour abréger toutefois et pour mieux renseigner nos lecteurs sur cette importante question, nous reviendrons là-dessus ultérieurement dans un article spécial. M. le Dr Perrig, très applaudi par un auditoire qui l'a su fortement intéresser, défend la thèse suivante:

Les expériences faites jusqu'à présent ont démontré qu'une certaine limitation de la liberté du commerce et de l'industrie est inévitable dans la pratique. La constitution elle-même, la législation fédérale et la réalité des choses établissent que le droit à la liberté absolue n'est plus admissible aujourd'hui dans la vie économique.

En conséquence, le nouvel article économique 34 de la constitution fédérale, c'est-à-dire le projet du Département fédéral de l'économie publique, peut constituer la base d'un ordre nouveau dans la vie économique suisse.

Cet ordre nouveau doit être conforme aux principes de l'équité et de la justice et avoir pour but la garantie d'une existence humaine pour tous. Dans ces limites, la liberté économique doit être assurée.

La législation fédérale (lois et arrêtés fédéraux) peut donc, quand l'intérêt général l'exige impérativement et à titre provisoire, c'est-à-dire pour un temps limité d'une manière précise, s'écartez du principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

Un second rapport est présenté par M. G. Brüschiweiler, de Genève, sur le problème de la corporation professionnelle. L'orateur expose le développement pris en Suisse par cette idée et montre plus spécialement la collaboration professionnelle possible dans l'industrie hôtelière entre le patronat et le personnel. Puis le co-rapporteur prend position de son côté à l'égard du nouvel art. 34 et déclare qu'il ne peut se rallier entièrement au passage relatif aux organisations professionnelles. Il propose en terminant de constituer une commission spéciale de la S.S.H. pour étudier le problème de la corporation et s'offre de présenter à cette commission un projet d'organisation corporative de l'hôtellerie suisse.

M. le Président central remercie les deux rapporteurs. — M. R. Baeli, au nom de la section de Genève, dépose un projet écrit de création d'un Conseil économique suisse, en demandant l'étude de ce projet par le Comité central et sa présentation à une prochaine Assemblée des délégués. — La section de

Ragaz-Pfaffers communique de son côté une proposition d'amendement au projet d'art. 34 révisé.

M. le Dr Ehrenspacher, président de l'Union suisse du tourisme, remercie pour l'invitation qui lui a été faite de participer à la conférence et se déclare heureux d'avoir pu passer quelques heures dans les milieux de la S.S.H. Il propose un amendement au projet de nouvel article 34, en ce sens que l'on ajouterait le tourisme à l'énumération des branches économiques à protéger par la Confédération. L'orateur se déclare opposé au mouvement corporatif, qu'il considère comme inopportun et superflu pour notre Etat démocratique. Le lien professionnel ne peut pas remplacer pleinement le libre jeu actuel des forces et la réussite du plus capable. La corporation ne serait pas un progrès, mais un retour en arrière et elle aurait des conséquences défavorables pour les intérêts du tourisme et de l'hôtellerie.

L'assemblée approuve en votation le projet d'art. 34 avec les amendements proposés au cours des délibérations. En ce qui concerne la proposition de constituer une commission spéciale d'étude du problème de la corporation, M. Brüschiweiler se déclare d'accord de renvoyer cette question au Comité central.

Resserrement des rapports entre le Comité central et les sections.

M. le Président central expose et motive des propositions déjà acceptées par le Comité au sujet d'un service de presse, de la publication dans l'organe de la société d'informations sur la vie et l'activité des sections et de la participation de membres du Comité central aux assemblées des sections.

Après une discussion animée, ces propositions sont acceptées à l'unanimité, tandis que la conférence repousse une proposition de portée plus large présentée par M. W. Bossi (Bâle).

Demandes d'initiatives.

Ce point de l'ordre du jour fournit l'occasion de discuter brièvement les questions du jeu dans les kuraux et de l'enseignement unifié du ski dans les stations de sports d'hiver. Celle de la modernisation des routes pour automobiles est ajournée, sur le désir du rapporteur empêché de prendre part ce jour-là à l'assemblée; elle sera soumise à une Assemblée des délégués.

Derniers discours.

M. le conseiller national Dr Meuli, président du Groupe parlementaire du tourisme, du trafic et de l'hôtellerie, adresse à la conférence quelques paroles aimables et bienveillantes. Il exprime sa grande satisfaction de la réserve pleine de tact avec laquelle ont été traités les problèmes soumis à l'assemblée, notamment ceux du taux de l'intérêt et de l'impôt fédéral sur les boissons, à propos desquels il pourrait être dangereux de tendre l'arc trop fortement. L'attitude prise par la conférence dans la question des prix d'hôtel est également la meilleure. Comme l'orateur a pu s'en convaincre personnellement, l'hôtellerie ne peut pas abaisser de nouveau ses tarifs minima, si elle ne veut pas travailler sans aucun rendement. L'hôtellerie suisse, au surplus, si l'on considère ses prestations effectives, n'est pas chère. Des réductions de prix semblent encore possibles et nécessaires, il est vrai, en ce qui concerne les dépenses accessoires de la clientèle. Mais cette remarque ne touche pas seulement l'hôtellerie. Il s'agit surtout des autres exploitations et entreprises en rapport avec le tourisme. Si l'on réussit à introduire ici des améliorations, la légende de la «Suisse chère» aura bientôt vécu. Nous sommes du reste en présence d'un ensemble de problèmes rentrant partiellement dans le domaine parlementaire. En ce qui concerne la location de chambres privées dans les stations d'étrangers, il est douteux que l'on puisse obtenir une transformation de l'état de choses actuel, mais cela ne veut pas dire que des efforts ne doivent pas être tentés. Il importe rapidement dans la question des modifications à apporter à la procédure de crédit hypothécaire hôtelier pour préserver l'hôtellerie de graves difficultés. Au surplus, l'aide à tirer de nous-mêmes, le développement du mouvement touristique en Suisse, la reconnaissance dans tous les milieux du grand rôle économique de nos industries touristiques sont des points de notre pro-

gramme qui réclament de notre part une activité énergique et persévérente. En terminant, l'orateur promet que le Groupe parlementaire du tourisme, du trafic et de l'hôtellerie appuiera de tout son pouvoir les postulats de la S.S.H. et il exprime l'espérance que le groupe pourra contribuer ainsi à faire luire de meilleurs jours pour l'industrie hôtelière.

M. le Président central assure le précédent orateur de la vive reconnaissance de la S.S.H. pour les promesses qu'il vient de faire et pour ses paroles d'encouragement. Il est de la plus haute importance pour les organes dirigeants de la Société suisse des hôteliers de savoir que le président du Groupe parlementaire du tourisme et de l'hôtellerie approuve pleinement notre attitude et notre volonté de limiter nos revendications, en hommes sérieux, à ce qu'il est possible d'obtenir. La S.S.H. remercie chaleureusement M. le Dr Meuli de son appui constant et se tient en tout temps à sa disposition pour collaborer à ses efforts comme président du Groupe parlementaire.

M. le Président central remercie également M. le Dr Ehrenspacher et M. E. Budliger, présidents d'importantes organisations, pour l'intérêt qu'ils ont témoigné aux délibérations de la conférence. Il félicite les rapporteurs et tous ceux qui ont pris part aux discussions de leur utile collaboration. En terminant, l'orateur demande à MM. les présidents de sections de faire comprendre autour d'eux, chacun dans son milieu, que le salut de l'hôtellerie ne doit pas être cherché dans des mesures et des postulats impossibles à réaliser. Il faut bien plutôt que chacun fasse son devoir et collabore loyalement et généreusement aux efforts accomplis pour le bien de notre groupement professionnel et de toute l'hôtellerie. Ceci implique aussi la confiance réciproque et la vraie solidarité dans toutes les questions concernant notre société et notre profession en général, une confiance et une solidarité qui en ces temps difficiles nous sont plus nécessaires que jamais.

La conférence décide qu'il n'y a pas lieu de réunir éventuellement cet automne une Assemblée extraordinaire des délégués. M. le Président central lève la séance à 12 heures trois quarts, en souhaitant à tous les participants un bon et heureux retour dans leurs foyers.

Comité central

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité central de la S.S.H.

Ils 4, 5 et 6 septembre 1933
à l'Hôtel Bellevue Palace à Berne

Sont présents:

MM. le Dr H. Seiler, Président central, Zermatt,
E. Häni, Vice-président, Genève,
F. Borter, Wengen,
A. P. Boss, Spiez,
O. Egli, Lausanne-Ouchy,
W. Fassbind, Lugano,
J. Haecky, Lucerne,
T. Halder, Arosa,
K. Höhn, Glaris,
L. Meissner, Klosters,
E. Pflüger, Rheinfelden,
le Dr M. Riesen, Directeur du Bureau central.

Délibérations

Séance du 4 septembre à 14 1/2 heures

1. Procès-verbaux des réunions des 26/27 juin et du 26 juillet 1933.

Les deux procès-verbaux sont approuvés avec deux adjonctions.

2. Communications de la Présidence.

a) Documentation réunie pour la Conférence des présidents de sections et autres correspondances. M. le Président central Dr H. Seiler donne connaissance de diverses suggestions et propositions reçues encore au dernier moment et dont les auteurs demandent la présentation à la Conférence des présidents. Il commente brièvement une partie de cette documentation. Il rend compte également de diverses autres correspondances, dont une de M. Jean Huguenot berne qui concerne la protection des assurés et l'assurance mutuelle; une autre de M. H. Spahlinger, à Genève, membre d'honneur de la S.S.H., est relative à la création d'une banque hôtelière (Crédit hôtelier); une troisième de la Commission romande pour la rationalisation, traite de la rationalisation dans les arts et métiers; une quatrième de M. Hentsch concerne la création d'un passeport européen et enfin des lettres de M. J. A. Müller, du Carlton Hôtel à Lausanne, demandant la réorganisation de la S.S.H. et des organismes.

b) Abaissement extraordinaire des taxes des chemins de fer et Semaine d'autome de voyages. M. le Président central donne des renseignements sur les récents pourparlers avec la Direction générale des C.F.F. au sujet de la prolongation de la réduction de taxes accordée pour la saison d'été aux voyageurs venant de l'étranger. La presse vient de faire savoir que cette réduction a été étendue jusqu'à fin septembre. Elle a annoncé en même temps l'organisation d'une

Semaine d'autome de voyages, pendant laquelle les billets de simple course seront valables pour le retour. Le but de cette mesure est de développer le mouvement touristique vers les stations d'autome. Après discussion, on envisage des démarches auprès des autorités au sujet de la réduction permanente des tarifs de transport, respectivement au sujet des réductions projetées pour la saison d'hiver.

3. Délibérations sur l'ordre du jour de la Conférence des présidents.

L'ordre du jour de la Conférence des présidents est soumis à une discussion détaillée, au cours de laquelle les rapporteurs assistant à la séance font connaître les grandes lignes de leurs rapports. Le Comité y apporte diverses modifications, puis il met au net et approuve les projets de résolutions à soumettre à la Conférence des présidents.

A 20 heures, les délibérations sont ajournées au lendemain matin.

Séance du 5 septembre à 8 heures

4. Réorganisation de l'Office suisse du tourisme.

M. le Directeur Dr Riesen communique dans son rapport sur la question que le Conseil suisse du tourisme, dans sa dernière réunion du 17 août, a approuvé les nouveaux statuts de l'O.S.T. et a donné à la Société suisse des hôteliers deux représentants dans le comité restreint de gestion de l'Office. En outre, le Directeur du Bureau central de la S.S.H. aura le droit d'assister aux séances de cet organe avec voix délibérative. Les nouveaux statuts tiennent compte des postulats de la S.S.H. en ce qui concerne la décentralisation de l'Association suisse pour le développement du tourisme par la création d'assemblées d'arrondissements, de sorte que maintenant notre société peut accepter ces statuts. Le Comité décide en conséquence de signer le contrat prévu avec l'Office du tourisme. Par contre, le Comité central est d'avis que les élections des organes administratifs, prévues pour la prochaine assemblée générale de l'Association pour le développement du tourisme, devraient être ajournées afin de donner aux assemblées d'arrondissements la possibilité de prendre position en vue de ces élections. Il est nécessaire en effet que les diverses régions du pays soient équitablement représentées dans les nouveaux organes de l'O.S.T. Les représentants du Comité central de la S.S.H. à l'assemblée générale de l'Association pour le développement du tourisme sont chargés d'intervenir dans ce sens. Comme représentants de la S.S.H. dans le grand comité de l'O.S.T. sont désignés M. le Président central Dr H. Seiler, M. J. Haecky et M. L. Meissner.

5. Développement de l'Ecole professionnelle de la S. S. H.

Le Comité central prend connaissance d'un rapport très intéressant de M. Meissner sur la nécessité de développer les possibilités de formation professionnelle à notre Ecole de Cour-Lausanne par l'introduction d'un enseignement supérieur, à cause de l'accroissement continual des exigences auxquelles doivent maintenant faire face les hôteliers en ce qui concerne leurs capacités dans la direction des exploitations. Le Comité décide d'examiner ce problème en commun avec la Commission de l'Ecole professionnelle et d'en confier l'étude détaillée à une commission spéciale.

6. Alliance internationale de l'hôtellerie.

La prochaine réunion du Comité exécutif de l'A.I.H. aura lieu à New-York, malgré l'opposition de notre Président central. En raison des frais élevés et des difficultés créées par la crise actuelle, le Comité décide que la S.S.H. ne sera pas représentée officiellement à New-York cet automne. — En ce qui concerne le siège du secrétariat de l'Alliance, le Comité unanime approuve la manière de voir de M. le Président central d'après laquelle, à cause des rapports avec la Société des nations et le Bureau international du travail, le siège de l'Alliance serait fixé à Genève, où si cela est impraticable serait laissé à Paris. — L'idée d'étudier toutes les questions les plus importantes du tourisme international dans une conférence officielle spéciale est actuellement à l'étude dans l'Alliance.

7. Caisse paritaire d'assurance-chômage pour l'hôtellerie.

Le rapport sur la question comme les délibérations ont trait surtout à l'état de la Caisse. Malgré tous les efforts de la S.S.H., la Caisse paritaire ne comprend jusqu'à présent que 330 patrons et 2700 employés. Étant donné le peu d'intérêt manifesté à l'égard de l'institution par le personnel d'hôtel en général et en raison du gros travail que la gestion de la Caisse impose à l'Hôtel-Bureau et à son chef, le Comité décide, après discussion approfondie, de dénoncer pour la fin de l'année le contrat de gestion avec la FAHO.

8. Rapports de la Direction du Bureau central.

a) Loi fédérale sur le repos hebdomadaire. M. le Directeur Dr Riesen rend compte des travaux de la commission d'experts réunie à Weggis du 30 août au 2 septembre, pour étudier le projet d'ordonnance d'exécution de la loi précitée. La S.S.H. était représentée à cette réunion par M. le Dr Riesen et M. W. Doeppner de Lucerne. La conférence de Weggis n'a pas examiné que la moitié du projet d'ordonnance. Elle achèvera ses travaux en octobre ou novembre. Il s'agira alors de faire valoir les revendications contenues dans les pétitions antérieures de la S.S.H., car cette période de crise grave est le moment le plus mal choisi pour mettre en vigueur la loi fédérale sur le repos hebdomadaire et pour imposer à l'hôtellerie des charges nouvelles qu'elle est maintenant incapable de supporter. — Le Comité central approuve cette manière de voir.

b) Ecole suisse de ski. M. le Directeur Riesen passe à la question de la subvention de la S.S.H. pour l'organisation et la mise en pratique de l'enseignement unifié du ski dans toutes nos stations de sports d'hiver, ce qui constituera pour notre pays un facteur important de propagande. — Il ressort des délibérations que la souscription auprès des organisations régionales et des



WHITE HORSE
WHISKY

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE :
BERGER & CO. LANGNAU (BERNE)

sections de la S.S.H. pour le financement de l'Ecole unifiée de ski s'élève déjà à des sommes appréciables, atteignant un total de plus de 15.000 francs. La souscription sera poursuivie. En outre, le Comité décide d'allouer un subside assez élevé de la caisse centrale pour le financement du projet. Au sujet du budget de l'enseignement unifié du ski, des pourparlers doivent encore avoir lieu avec le président de la commission centrale des différentes sociétés intéressées.

Les délibérations sont suspendues à midi.

Séance du 6 septembre 15 heures

8. Rapports de la Direction du Bureau central (suite).

c) *Publicité pour le rabais de 30% des entreprises suisses de transport.* La Direction communique que le rapport détaillé de l'Office suisse du tourisme sur les résultats de cette propagande et du rabais accordé n'a pas encore été livré; mais la mesure en question, d'une manière générale, a eu des conséquences favorables.

d) *Pourparlers avec les agences de voyages à Paris.* Cette conférence, à laquelle étaient représentées toutes les agences importantes de Paris, a eu lieu en juillet 1933. Il y a été question entre autres des prétentions des agences au sujet de la provision à leur verser. Des renseignements à cet égard seront publiés encore dans l'organe de la section.

e) *Accord avec les bureaux de renseignements des villes suisses.* Il s'agit ici de délibérer sur un accord envisagé avec les C.F.F., l'Office du tourisme et éventuellement la Centrale suisse des prospectus, en vue d'une meilleure diffusion des prospectus d'hôtel. La question dépendant n'est pas encore mûre pour une décision, parce que la Centrale des prospectus a communiqué dernièrement un projet qui demande à être étudié. — On revient à cette occasion sur l'attitude à prendre par la S.S.H. à l'égard de la Centrale des prospectus. Cette affaire sera examinée en contact avec l'Office du tourisme.

f) *Propagande touristique par radio.* M. le Directeur Dr Riesen donne des renseignements sur les démarches entreprises dans ce domaine par l'Office suisse du tourisme et qui ont abouti à une entente avec la Société suisse de radiodiffusion.

g) *Propagande touristique par le film.* Deux nouveaux projets de films touristiques sont présentés, mais ils ne répondent pas entièrement aux exigences actuelles de la réclame. L'étude de ce problème sera poursuivie de concert avec l'Office du tourisme.

h) *Imposition des anciens stocks de boissons distillées.* Un succès a été obtenu dans ce domaine en ce sens que pour les hôtels et auberges la quantité franche d'imposition a été portée de 300 à 1000 litres. En outre, sur notre demande, l'administration de l'alcool a été autorisée à éléver encore cette quantité franche d'impôt dans le cadre du chiffre d'affaires annuel, s'il s'agit de cas extraordinaires, par exemple en faveur de l'hôtellerie de saison.

j) *Amendes pour violations de la Réglementation des prix.* La Direction donne connaissance de divers recours adressés au Comité central contre des amendes prononcées par la Commission des prix. Après mûres délibérations, le Comité décide le maintien des amendes.

k) *Loi fédérale sur les constructions hôtelières.* La commission du Conseil des Etats ayant approuvé la prolongation de la validité de la loi jusqu'à la fin de l'année 1936, le nouveau projet du Conseil fédéral sera soumis aux Chambres dans leur session d'automne.

l) *Carte des routes barrées.* En remplacement de la carte des routes barrées éditée par l'Automobile-club de Suisse et de la carte Stop publiée par le Touring-club, la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics et l'Association suisse des professionnels de la route proposent l'établissement d'une carte unique des routes barrées à partir du 1er janvier 1934. Moyennant une subvention de l'hôtellerie, cette carte serait remise gratuitement aux automobilistes étrangers à leur entrée en Suisse. Le projet n'a pas en vue la réalisation d'un bénéfice. Si le produit d'un excédent de recettes, il sera consacré à la propagande touristique. Le Comité central approuve cette idée, sous réserve d'une organisation appropriée.

m) *Tour de Suisse.* La S.S.H. a fait distribuer aux journalistes suisses et étrangers du Tour de Suisse un portefeuille spécial. La dépense totale a été de 400 francs. Cette attention a été très appréciée des journalistes et a certainement attiré son but de propagande.

n) *Voyages à forfait.* La Direction générale des C.F.F. a proposé l'organisation de voyages à forfait en commun avec l'hôtellerie. Le Comité décide d'étudier cette proposition.

o) *Situation financière de la société.* Le Comité approuve le rapport de la Direction sur l'état des finances de la société à la fin du mois d'août.

p) *Ordonnance sur la durée du travail des chauffeurs professionnels.* Après présentation d'un rapport détaillé, la Direction est chargée d'élaborer, en collaboration avec M. J. Haecky, une pétition aux autorités compétentes.

q) *Rapport du Service de renseignements économiques.*

Le secrétaire de ce service, M. le Dr Imfeld, s'en réfère au rapport écrit qu'il a communiqué aux membres du Comité central et donne des renseignements plus détaillés sur ses travaux de comparaison entre les *prix d'hôtel en Suisse et à l'étranger*. Après discussion, le Comité décide de faire poursuivre cette étude.

Le rapport renseigne également sur l'activité déployée jusqu'à présent par le Service de propagande du Bureau central, notamment en ce qui concerne la publicité dans les journaux et les prix des insertions. Il traite également la question des salaires, puis celle de la réduction des tarifs pour la lumière et la force électrique, le gaz et l'eau. Il oriente sur la collaboration avec l'Union des légumes. Il indique la manière dont on a tiré parti de la documentation fournie par l'enquête sur la situation de l'hôtellerie. — Les membres du Comité sont priés de communiquer par écrit leur manière de voir dans cette dernière question. Les propositions du Service de renseignements économiques sont approuvées en principe.

ro) *Exécution des décisions de la Conférence des présidents de sections.*

Le Comité délibère encore brièvement sur ces décisions et donne les instructions utiles pour leur mise à exécution, spécialement en ce qui concerne les diverses pétitions aux autorités, à la Direction générale des C.F.F., etc. La délégation pour la conférence avec le Département fédéral des finances est formée de M. le Président central Dr Seiler, de M. F. Borter et de M. le Dr Riesen, avec un représentant de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie. M. E. Pfleider, M. le Dr Riesen et M. le Dr Imfeld sont élus membres de la commission de presse de la S.S.H.

Les délibérations sont suspendues à midi.

Séance du 6 septembre 15 heures

8. Rapports de la Direction du Bureau central (suite).

c) *Publicité pour le rabais de 30% des entreprises suisses de transport.* La Direction communique que le rapport détaillé de l'Office suisse du tourisme sur les résultats de cette propagande et du rabais accordé n'a pas encore été livré; mais la mesure en question, d'une manière générale, a eu des conséquences favorables.

d) *Pourparlers avec les agences de voyages à Paris.* Cette conférence, à laquelle étaient représentées toutes les agences importantes de Paris, a eu lieu en juillet 1933. Il y a été question entre autres des prétentions des agences au sujet de la provision à leur verser. Des renseignements à cet égard seront publiés encore dans l'organe de la section.

e) *Accord avec les bureaux de renseignements des villes suisses.* Il s'agit ici de délibérer sur un accord envisagé avec les C.F.F., l'Office du tourisme et éventuellement la Centrale suisse des prospectus, en vue d'une meilleure diffusion des prospectus d'hôtel. La question dépendant n'est pas encore mûre pour une décision, parce que la Centrale des prospectus a communiqué dernièrement un projet qui demande à être étudié. — On revient à cette occasion sur l'attitude à prendre par la S.S.H. à l'égard de la Centrale des prospectus. Cette affaire sera examinée en contact avec l'Office du tourisme.

f) *Propagande touristique par radio.* M. le Directeur Dr Riesen donne des renseignements sur les démarches entreprises dans ce domaine par l'Office suisse du tourisme et qui ont abouti à une entente avec la Société suisse de radiodiffusion.

g) *Propagande touristique par le film.* Deux nouveaux projets de films touristiques sont présentés, mais ils ne répondent pas entièrement aux exigences actuelles de la réclame. L'étude de ce problème sera poursuivie de concert avec l'Office du tourisme.

h) *Imposition des anciens stocks de boissons distillées.* Un succès a été obtenu dans ce domaine en ce sens que pour les hôtels et auberges la quantité franche d'imposition a été portée de 300 à 1000 litres. En outre, sur notre demande, l'administration de l'alcool a été autorisée à éléver encore cette quantité franche d'impôt dans le cadre du chiffre d'affaires annuel, s'il s'agit de cas extraordinaires, par exemple en faveur de l'hôtellerie de saison.

i) *Amendes pour violations de la Réglementation des prix.* La Direction donne connaissance de divers recours adressés au Comité central contre des amendes prononcées par la Commission des prix. Après mûres délibérations, le Comité décide le maintien des amendes.

j) *Loi fédérale sur les constructions hôtelières.* La commission du Conseil des Etats ayant approuvé la prolongation de la validité de la loi jusqu'à la fin de l'année 1936, le nouveau projet du Conseil fédéral sera soumis aux Chambres dans leur session d'automne.

k) *Carte des routes barrées.* En remplacement de la carte des routes barrées éditée par l'Automobile-club de Suisse et de la carte Stop publiée par le Touring-club, la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics et l'Association suisse des professionnels de la route proposent l'établissement d'une carte unique des routes barrées à partir du 1er janvier 1934. Moyennant une subvention de l'hôtellerie, cette carte serait remise gratuitement aux automobilistes étrangers à leur entrée en Suisse. Le projet n'a pas en vue la réalisation d'un bénéfice. Si le produit d'un excédent de recettes, il sera consacré à la propagande touristique. Le Comité central approuve cette idée, sous réserve d'une organisation appropriée.

l) *Tour de Suisse.* La S.S.H. a fait distribuer aux journalistes suisses et étrangers du Tour de Suisse un portefeuille spécial. La dépense totale a été de 400 francs. Cette attention a été très appréciée des journalistes et a certainement attiré son but de propagande.

m) *Voyages à forfait.* La Direction générale des C.F.F. a proposé l'organisation de voyages à forfait en commun avec l'hôtellerie. Le Comité décide d'étudier cette proposition.

n) *Situation financière de la société.* Le Comité approuve le rapport de la Direction sur l'état des finances de la société à la fin du mois d'août.

o) *Ordonnance sur la durée du travail des chauffeurs professionnels.* Après présentation d'un rapport détaillé, la Direction est chargée d'élaborer, en collaboration avec M. J. Haecky, une pétition aux autorités compétentes.

p) *Rapport du Service de renseignements économiques.*

Le secrétaire de ce service, M. le Dr Imfeld, s'en réfère au rapport écrit qu'il a communiqué aux membres du Comité central et donne des renseignements plus détaillés sur ses travaux de comparaison entre les *prix d'hôtel en Suisse et à l'étranger*. Après discussion, le Comité décide de faire poursuivre cette étude.

Le rapport renseigne également sur l'activité déployée jusqu'à présent par le Service de propagande du Bureau central, notamment en ce qui concerne la publicité dans les journaux et les prix des insertions. Il traite également la question des salaires, puis celle de la réduction des tarifs pour la lumière et la force électrique, le gaz et l'eau. Il oriente sur la collaboration avec l'Union des légumes. Il indique la manière dont on a tiré parti de la documentation fournie par l'enquête sur la situation de l'hôtellerie. — Les membres du Comité sont priés de communiquer par écrit leur manière de voir dans cette dernière question. Les propositions du Service de renseignements économiques sont approuvées en principe.

q) *Exécution des décisions de la Conférence des présidents de sections.*

La commission a été d'avis, d'une manière générale, que c'est le consommateur et non pas le producteur qui doit être frappé par le nouvel impôt. La solution définitive et précise ne pourra donc être fixée qu'en séances plénaires des Chambres.

L'opinion de l'hôtellerie à l'égard de cet impôt a été assez fréquemment exposée dans nos colonnes pour que nous puissions nous dispenser d'y revenir ici. Nous exprimons seulement l'espérance que conformément à la déclaration de M. le conseiller national Schüpbach à la récente Conférence des présidents de sections de la S.S.H., on trouvera, aussi pour l'impôt sur les boissons, une solution capable de soutenir un jugement objectif.

Hôtels d'appartements

Les hôtels d'appartements constituent aujourd'hui un danger croissant de concurrence pour l'hôtellerie proprement dite. Comme M. Goedden-Morlock, de l'Hôtel Habis-Royal à Zurich, l'a démontré d'une manière convaincante à la Conférence des présidents de sections de la S.S.H., le besoin d'établissements de cette catégorie ne se fait nullement sentir chez nous. Une preuve de cette assertion réside dans le fait qu'en ce moment deux entreprises de ce genre sont en faillite à Zurich, car la maigre affluence de clients leur donnait aucune possibilité sérieuse d'existence. Mais les hôtels d'appartements portent néanmoins un lourd préjudice aux hôtels des villes en leur enlevant des clients.

Un autre danger encore, c'est celui de la transformation de ces hôtels d'appartements en hôtels ordinaires dès que la loi fédérale sur les constructions hôtelières aura cessé d'être en vigueur. La construction d'hôtels d'appartements peut être considérée comme ayant pour but de tourner la loi et il importe de mettre radicalement fin, dans l'intérêt des hôtels des villes, à ces pratiques de caractère illégal.

La S.S.H. prépare une pétition demandant protection pour l'hôtellerie contre la concurrence déloyale faite par la location aux étrangers, dans les stations de tourisme, de chambres privées. A cette occasion, on touchera également la question des hôtels d'appartements, dans le but d'obtenir, en faveur des hôtels de nos grandes villes, des mesures de protection plus efficaces que celles de la législation actuelle.

Union suisse du tourisme

Le comité de l'Union suisse du tourisme s'est réuni à Berne le vendredi 15 septembre. Il a entendu et approuvé un rapport du comité restreint de gestion sur son activité depuis la fondation de l'Union. Après avoir reconnu l'urgente nécessité d'une collaboration effective de la part de tous les milieux intéressés au tourisme, le comité a décidé d'établir pour l'année prochaine un vaste programme d'action pour ranimer et développer le tourisme en Suisse. Il a admis dans l'Union une série de sociétés et de communautés ayant des intérêts dans le mouvement des étrangers. M. E. Le Coultre, président de l'Union des agences de voyages et d'émigration de la Suisse, à Genève, a été élu deuxième vice-président de l'Union suisse du tourisme.

Nous saluons ce choix avec plaisir, à cause de l'absolue nécessité d'une collaboration étroite entre les bureaux privés de voyages et les autres intéressés au tourisme. Il était extrêmement décourageant et déprimant pour l'hôtellerie de devoir constater sous quelles formes et dans quelles proportions, au cours des derniers mois, les agences établies en Suisse faisaient de la propagande pour envoyer les Suisses voyager et villégiature à l'étranger. Et cela au milieu d'une grave crise de l'hôtellerie suisse, dans une année où le trafic touristique interne demandait impérieusement à être fortement encouragé. Les bureaux privés de voyages ont fait valoir que les agences des C.F.F. leur font une grosse concurrence. Cela n'empêche pas que nous gardions notre manière de voir, c'est-à-dire que les agences établies en Suisse devraient vouer plus d'attention aux intérêts du pays et à l'encouragement du tourisme interne. Pour ce motif, nous nous promettons de l'élection de M. Le Coultre à la deuxième vice-présidence de l'Union suisse du tourisme de favorables résultats, notamment en ce qui concerne les besoins et les postulats de l'industrie hôtelière suisse.

Les statuts revisés sont finalement approuvés *en bloc* à une forte majorité. On a ainsi tenu compte des postulats de la S.S.H. et plus rien ne s'oppose à la conclusion définitive du contrat prévoyant l'augmentation de la subvention de la S.S.H. à l'O.S.T. (Ce contrat est maintenant signé.)

M. le Dr Haeberlin, président sortant de l'Association nationale pour le développement du tourisme, a été nommé à la tête de la commission de gestion. Il a été élu à la place de M. Junod, démissionnaire de chaleureuses paroles de reconnaissance pour sa grande activité, ses vaux considérables et les précieux services qu'il a rendus comme Directeur de l'Office du tourisme pendant plus de quinze années. M. le Directeur Junod a toujours été un modèle de la fidélité au devoir et s'est acquis une grande considération aussi dans les meilleures organisations d'aujourd'hui.

Les statuts revisés sont finalement approuvés *en bloc* à une forte majorité. On a ainsi tenu compte des postulats de la S.S.H. et plus rien ne s'oppose à la conclusion définitive du contrat prévoyant l'augmentation de la subvention de la S.S.H. à l'O.S.T. (Ce contrat est maintenant signé.)

Le comité de l'Union suisse du tourisme s'est réuni à Berne le vendredi 15 septembre. Il a entendu et approuvé un rapport du comité restreint de gestion sur son activité depuis la fondation de l'Union. Après avoir reconnu l'urgente nécessité d'une collaboration effective de la part de tous les milieux intéressés au tourisme, le comité a décidé d'établir pour l'année prochaine un vaste programme d'action pour ranimer et développer le tourisme en Suisse. Il a admis dans l'Union une série de sociétés et de communautés ayant des intérêts dans le mouvement des étrangers. M. E. Le Coultre, président de l'Union des agences de voyages et d'émigration de la Suisse, à Genève, a été élu deuxième vice-président de l'Union suisse du tourisme.

Nous saluons ce choix avec plaisir, à cause de l'absolue nécessité d'une collaboration étroite entre les bureaux privés de voyages et les autres intéressés au tourisme. Il était extrêmement décourageant et déprimant pour l'hôtellerie de devoir constater sous quelles formes et dans quelles proportions, au cours des derniers mois,

les agences établies en Suisse faisaient de la propagande pour envoyer les Suisses voyager et villégiature à l'étranger. Et cela au milieu d'une grave crise de l'hôtellerie suisse, dans une année où le trafic touristique interne demandait impérieusement à être fortement encouragé. Les bureaux privés de voyages ont fait valoir que les agences des C.F.F. leur font une grosse concurrence. Cela n'empêche pas que nous gardions notre manière de voir, c'est-à-dire que les agences établies en Suisse devraient vouer plus d'attention aux intérêts du pays et à l'encouragement du tourisme interne. Pour ce motif, nous nous promettons de l'élection de M. Le Coultre à la deuxième vice-présidence de l'Union suisse du tourisme de favorables résultats, notamment en ce qui concerne les besoins et les postulats de l'industrie hôtelière suisse.

Bons d'hôtel pour publicité

L'usage s'est répandu depuis quelques années en Amérique d'accepter de la publicité hôtelière dans les journaux non pas contre paiement en espèces, mais contre paiement en bons pour des séjours dans les hôtels annonceurs. Tout d'abord on y vit un système fort avantageux, car non seulement l'hôtel n'avait rien à débourser directement, mais ses bons lui procurent de la clientèle. Toutefois on ne tarda pas à s'apercevoir des réels dangers des bons pour publicité et du préjudice causé à l'hôtellerie par cette prétendue «bonne affaire».

Les éditeurs de journaux et revues dirent bientôt constater pour leur compte qu'ils ne parvenaient que difficilement à liquider ces bons pour leur montant nominal; ils se mirent à les céder sur toute la ligne à meilleur marché et même à des prix très inférieurs aux chiffres indiqués. Ils se trouvèrent ainsi les premiers à pâtir des inconvenients du système.

Mais les hôtels furent aussi atteints à leur tour. Des agents plus ingénieurs que consciencieux tireront parti de la situation en achetant en masse à bas prix les bons d'hôtel offerts par les éditeurs et en en faisant un commerce très actif. De cette manière, des foules de personnes purent connaître les avantages et les agréments de la vie à l'hôtel pour une dépense relativement minime, souvent de 50% inférieure aux tarifs usuels et normaux. Cependant les clients ordinaires, en apprenant que d'autres clients étaient reçus et traités comme eux à ces prix exceptionnels, en prirent prétexte pour déclencher une guerre générale sur les tarifs d'hôtel. Et comme beaucoup d'établissements souffraient gravement de la dépression économique, ils ne céderont que trop fréquemment à cette pression pour s'assurer de la clientèle, coûte que coûte.

Dans ces conditions, le président de la Société américaine des hôteliers, Mr. Green, juge opportun de mettre ses collègues sérieusement en garde contre la publicité à bon marché payée au moyen de bons.

En Grande-Bretagne, une tentative faite récemment d'introduire ce mode de paiement de la publicité hôtelière rencontre une énergie opposition de la part des hôteliers.

A plusieurs reprises, nous avons nous-mêmes déconseillé, dans notre journal, l'adoption du système du paiement de la publicité en bons d'hôtel. Les expériences faites en Amérique, le pays où a vu le jour cette innovation malencontreuse, prouvent que nous avions raison.

Sociétés diverses

Chemins de fer privés. — Les représentants des chemins de fer privés de la Suisse se sont réunis au nombre d'une centaine le 7 au 9 septembre, au Rigi-Kulm, sous la présidence de M. Kesseler, directeur du chemin de fer Lac de Constance-Toggenburg. Cette importante conférence était la centième de l'association, qui fut fondée en 1869. L'assemblée a été honorée de la présence de M. Paschoud, membre de la Direction générale des C.F.F., et de nombreux personnalités suisses et étrangères des milieux des transports. Parmi les principales questions à l'ordre du jour, citons les relations de l'Union des chemins de fer privés avec la Fédération suisse d'auto-transports, les revendications des compagnies privées pour leurs prestations extraordinaires pendant la guerre, les mesures d'assainissement financier à envisager par plusieurs administrations, la majoration des indemnités pour transports postaux, la réorganisation de la propagande touristique de la Suisse, la réadaptation des salaires, l'augmentation des droits de douane sur l'huile lourde, etc. Les comptes de l'Union pour 1932, présentant un total de dépenses de 77.306 francs, couvert par les recettes, ainsi que le budget pour 1934, ont été adoptés à l'unanimité. Après avoir pris connaissance d'un rapport de la commission de protection pour l'hôtellerie contre la concurrence des automobiles, la commission a entendu un rapport de la compagnie M.O.B., à Montreux. Pour l'année courante, les commandes centralisées représentent un million de francs. M. Rémy, directeur des chemins de fer électriques de la Gruyère, à Fribourg, a fait un intéressant exposé sur le problème de la concurrence des automobiles. La question de la réorganisation de la propagande touristique suisse à l'étranger a été traitée par M. Marguerat directeur du Viège-Zermatt à Brigue, qui a communiqué les grands efforts envisagés par le Service de publicité des C.F.F., l'Office suisse du tourisme et la Société suisse des hôteliers en vue d'intensifier la réclame générale en faveur de nos stations. M. R. Bourgeois, ingénieur, directeur des Tramways lausannois, a été élu président central pour les années 1934 et 1935. Afin de souligner la centième conférence de l'Union, le comité avait prévu, en dehors de la partie administrative, quelques conférences techniques avec projections lumineuses, "qui ont obtenu le plus grand succès".

Informations économiques

L'indice du coût de la vie (prix de détail calculé par l'Office fédéral du travail) n'a pas varié pendant le mois d'août et reste comme à fin juillet à 131. Il était à 137 à fin août 1932. Il y a eu notamment dans les denrées alimentaires une baisse des pommes de terre, mais une hausse des œufs. Cependant l'indice spécial de l'alimentation est demeuré à 116 comme le mois précédent, au lieu de 123 à fin août 1932.

Prix de gros. — L'indice des prix de gros calculé par l'Office fédéral du travail était à 90,9 à fin août contre 100 en juillet 1934 et à 63,3 contre 100 en 1926/27. Il s'est produit en 1934 une baisse de 10%. A part les produits alimentaires d'origine animale et les matériaux de construction, tous les groupes de marchandises s'inscrivent en baisse, notamment l'alimentation végétale. L'indice de gros de fin août est de 4,3% inférieur à l'indice correspondant de 1932.

Pommes de terre. — Un arrêté du Conseil fédéral prévoit l'intervention de la Régie fédérale des alcools dès que les prix de gros des pommes de terre de table descendraient au-dessous de 8 à 9 fr. par 100 kilos. Des subsides seront accordés pour les transports. L'importation de pommes de terre ne sera permise que moyennant une autorisation spéciale de la Régie des alcools. Le Département des finances et douanes pourra fixer des contingents, sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral. Il y aura un droit de douane supplémentaire.

Les viticulteurs du nord-est de la Suisse. réunis à Winterthour, se sont prononcés énergiquement contre le projet d'impôt fédéral sur les boissons. Ils l'estiment injuste, parce qu'il compromet la vente du vin indigène alors que les vigneron sont aux prises avec les plus graves difficultés et *irrationnel* au point de vue économique, parce qu'il menace une branche de production qui demande à être secourue. Il y a en outre une erreur fiscale, parce que sa perception très onéreuse le rendrait d'un faible rapport et provoquerait de nouveaux sacrifices de la Confédération en aggravant la crise viticole et agricole. Les difficultés de la vente du cidre fermenté et du cidre doux engendrées par l'impôt envisagé augmenteraient la production de l'eau-de-vie et par conséquent les charges de la Régie fédérale des alcools.

La Fédération romande des vignerons. réunie à Lausanne, n'a pas pu admettre le principe d'une imposition des vins indigènes, même sous la forme atténuée prévue par le dernier message du Conseil fédéral. L'assemblée a voté une résolution priant les membres des Chambres fédérales de s'opposer énergiquement à tout projet comprenant un impôt prélevé sur les vins du pays et demandant au Conseil fédéral de re

L'impôt sur les boissons

La commission du Conseil national chargée de l'étude du nouveau programme pour le redressement financier de la Confédération, au cours de la session qu'elle a tenue la semaine dernière à Interlaken, s'est prononcée, en ce qui concerne l'impôt sur les boissons, en faveur du projet du Conseil fédéral, malgré la forte opposition de ses membres romands.

Il est vrai qu'il s'agissait seulement de l'idée de l'impôt en elle-même et que les questions relatives aux détails d'organisation et de perception n'ont pas encore été éclaircies. La

chercher avant tout des ressources financières dans l'augmentation des droits de douane sur les vins étrangers et sur d'autres denrées importées. — Les délégués des sections cantonales ont fait rapport sur les perspectives de la prochaine récolte de vin. Elles sont très défavorables. Le Valais espère une récolte de 10 millions de litres et Genève d'environ 7 millions et demi seulement. Neuchâtel ne compte que sur une gerbe en moyenne par ouvrier, le vignoble du lac de Bienna sur 80 à 85 litres au fossier, le Vully sur un à deux litres à la perche. Le canton de Vaud ne fera qu'un quart de récolte, soit 6 à 7 millions de litres. Le vin sera de qualité, mais il faut s'attendre à une hausse sensible sur les prix de l'année dernière. — L'Assemblée a chargé le comité de la Fédération de réclamer des autorités un contrôle des moutts et l'interdiction de coupages de moutts du pays avec des moutts étrangers pendant les vendanges.

Renseignements financiers

St-Cergue. — Le Grand Hôtel de l'Observatoire et l'Hôtel Auberson à St-Cergue ont réalisé durant l'exercice 1932/33 un bénéfice d'exploitation brut de 40.000 fr contre 49.000 fr. pour l'exercice précédent et 147.000 fr. pour l'avant-dernier exercice. Les frais généraux, les dépenses d'entretien et les impôts ayant absorbé 15.000 fr., il reste un bénéfice d'exploitation net de 25.000 fr. Les intérêts passifs, au montant de 53.000 fr., ont pu être payés grâce à une recette extraordinaire de 41.000 fr. et il reste encore un bénéfice net de 13.000 fr., réduisant de 16.000 à 3.000 fr. le solde passif reporté de l'exercice précédent.

Nouvelles diverses

La collecte du 1er août a produit dans le canton de Vaud la belle somme de 43.297 fr. 55. Le district de Vevey a fourni 7.346 fr. 20, celui de Lausanne 6.335 fr., celui d'Aigle 3.879 fr. 10, celui d'Yverdon 2.608 fr. 40, celui de Morges 2.408 fr. 80, celui de Nyon 2.332 fr. 60, celui d'Orbe 2.187 fr. 50, celui de Grandson 2.078 fr. 60, etc.

La IVe Foire aux provisions de Fribourg est préparée actuellement avec beaucoup d'enthousiasme. Elle se tiendra comme précédemment à la Grenette et sur la place de Notre-Dame et durera du 5 au 16 octobre. Les visiteurs ne manqueront pas d'aller déguster les fondaies au vacquier et le salé fribourgeois à la Taverne de la Foire.

Loi sur les constructions hôtelières. — La commission du Conseil national chargée d'étudier le projet de loi fédérale prorogeant la loi qui restreint les constructions et agrandissements d'hôtels, réunie à Interlaken, a décidé à l'unanimité

National-Kassen (occ.)

die neuesten Modelle
welt unter Preis verkaufen mit aller Garantie
und Zahlungserleichterungen. — Eigene
Reparaturwerkstatt mit Rollenschneiderei.
M. Sing, Zürich Klopfachstrasse 15
Telephon 44.512

Die Wiederholung

vervielfacht die Wirkung der Inserate

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

mité de proposer l'adoption du projet. Celui-ci prescrit dans son article unique: « La loi du 16 octobre 1924 restreignant la construction et l'agrandissement d'hôtels, modifiée par l'art. 6 de l'arrêté fédéral du 30 septembre 1932 concernant l'aide de la Confédération aux entreprises hôtelières victimes de la crise, est prorogé jusqu'au 31 décembre 1936. »

La Fête des vendanges aura lieu à Neuchâtel le dimanche 1er octobre. On a choisi cette année comme thème général „la musique“ représentée par des groupes aux somptueuses couleurs. Sous le nom curieusement évocateur de *Musicolor*, on prépare un prestigieux défilé rappelant les harmonies de la Vienne romantique. Venise avec son carnaval et ses gondoles, l'Espagne et ses danseuses, la Russie ancienne, les airs sauvages des Peaux-Rouges, le joyeux jazz-band des nègres et combien d'autres attractions divertissantes. Comme toujours, la Fête des vendanges appellera des foules à Neuchâtel.

Aux Bains de Nauheim, le Carlton Palast-Hotel, établissement de 100 lits tombé en faillite, a été adjugé pour 260.000 marks à une banque crancière d'une première hypothèque de 375.000 marks. Le Kurhaus Carlton & Sanatorium Langreuter (70 lits) a été acquis pour 323.000 marks par le docteur Langreuter. En 1930, les deux maisons avaient enregistré 24.525 nuitées et un chiffre d'affaires de 503.000 marks. En 1931, le nombre des nuitées tombait à 17.891 et le chiffre d'affaires à 345.000 marks. En 1932, sous administration de l'office des faillites, il n'y eut plus que 4332 nuitées, avec un chiffre d'affaires de 65.240 marks.

Les jeux à Campione. — Jusqu'à présent l'Italie ne possédait qu'une seule maison de jeu autorisée, celle de San Remo. Elle en aura désormais une seconde, celle de Campione, le petit village italien bien connu enclavé dans le territoire suisse, aux bords du lac de Lugano. La maison de jeu qui existait autrefois dans cette localité ayant été fermée, on ouvrit à Campione une fabrique de céramique, mais elle fit bientôt faillite. Les habitants du village, tombés dans la misère, ne s'adressèrent pas en vain à Rome. On va même transformer complètement l'endroit par des travaux qui occupent déjà plusieurs centaines d'ouvriers. On projette aussi d'établir un téléphérique qui permettrait de transporter les hôtes de Campione au sommet de la Sighignola, lequel est relié à Côme par une route carrossable. Ainsi Campione serait mis en relations directes avec l'Italie. Lugano se trouve maintenant, au point de vue des jeux, dans une situation analogue à celle de Genève.

Entr'aide routière. — Durant le mois d'août 1933, les 18 agents du service routier d'entr'aide organisé par le Touring-Club Suisse ont dépanné 524 automobilistes, 423 motocyclistes et 75 cyclistes; ils ont donné des soins

à 77 personnes et ont transporté 9 blessés à l'hôpital.

La route des Mosses va être munie du service téléphonique de secours S. O. S. Des délégués de l'Automobile-club de Suisse, du Département des travaux publics du canton de Vaud et de l'Administration des téléphones, après une visite sur place, ont prévu 12 appareils téléphoniques et 54 plaques d'orientation.

Chez nos voisins. — Pendant le mois d'août 1933, les hôtels et les pensions de la ville de Côme ont enregistré 3541 arrivées et 7601 nuitées. Celles-ci comprennent 4956 nuitées d'Italiens et 2645 d'étrangers. Les 1442 hôtels étrangers se répartissent en 372 Allemands, 289 Suisses, 272 Français, 114 Anglais, 110 Américains, etc.

Les postes alpestres, durant la semaine du 4 au 10 septembre, ont transporté 15.572 voyageurs, au lieu de 15.630 pendant la semaine correspondante de 1932. Les augmentations de trafic constatées à la Lenzerheide, à la Furka, à Maloja-Castasega et au Julier ont été compensées par des reculs au Melchthal, à Ragaz-Vattis, à St. Moritz-Maloja, etc.

Brigue-Viège-Zermatt. — Les grands travaux de protection de la voie ferrée Brigue-Viège-Zermatt, commencés il y a trois ans, touchent à leur fin. Dans l'une des galeries nouvelles établies en dessous de Zermatt a été exécuté le dernier raccordement de rails. Le 1er novembre prochain, après l'achèvement des travaux de protection, la ligne Brigue-Viège-Zermatt remplacera l'exploitation saisonnière par l'exploitation annuelle.

Bâle-Ville. — Les 32 hôtels de la ville de Bâle, avec 1839 lits disponibles, ont enregistré en août 27.868 arrivées (23.210 en août 1932) et 36.399 nuitées (51.027). L'occupation moyenne a été de 93,8% (54,3). La répartition des arrivées suivant la nationalité des visiteurs donne les principaux chiffres suivants: Hollande 10.379 (8.039), Suisse 4.569 (4570), Allemagne 4.533 (3834), France 3.086 (2285), Grande-Bretagne 1.738 (976), Belgique et Luxembourg 1.556 (1374), Etats-Unis 630 (744), Italie 518 (569), Autriche 266 (181).

Les dangers de l'automobile. — D'après une déclaration faite officiellement au Grand Conseil de Berne, le trafic automobile a fait 1050 victimes dans ce canton, à savoir 1000 blessés et 50 tués, depuis la suppression de la limite maximum de vitesse. Dans d'autres cantons également, notamment dans le canton de Vaud, on s'emeut de l'accroissement inquiétant du nombre des accidents d'automobile dont la cause évidente est une allure absolument exagérée en des endroits où une élémentaire prudence commande de ralentir. Les chauffards n'ont qu'à continuer de ce train-là et la limitation ne tardera pas à être rétablie. Une minorité d'écervelés fera remettre en lisières tout le trafic automobile.

Pendant la «semaine de voyage». — Sur l'initiative de la direction générale des C.F.F. à laquelle se sont associés la plupart des chemins de fer privés et des compagnies de navigation suisses

ainsi que l'administration des postes, les taxes de voyage en chemin de fer, en bateau et en auto-car postal seront très fortement réduites pendant la période du 30 septembre au 9 octobre, baptisée du nom de «semaine suisse de voyage». Les billets ordinaires de simple course délivrés pendant cette période donneront droit, sans aucune formalité, au retour gratuit. L'aller et le retour pourront être effectués n'importe quel jour de la Semaine suisse de voyage, le retour au plus tard le 9 octobre. La surface pour train direct n'est due que dans un seul sens.

Dans les Grisons. — Pendant la semaine du 3 au 9 septembre, les hôtels du canton des Grisons ont enregistré 50.923 nuitées, contre 51.794 pendant la semaine correspondante de l'année passée et 77.733 pendant la précédente semaine de cette année. On a compté 6233 arrivées et 8518 départs. Les plus gros chiffres de nuitées sont les suivants: Suisse 28.313 (29.748 pendant la semaine correspondante de 1932), Allemagne 8658 (9110), France 2828 (2397), Italie 2353 (2107), Grande-Bretagne 2107 (2102), Pays-Bas 2169 (2022), Amérique 1021 (950), Espagne et Portugal 475 (375), Tchécoslovaquie 455 (271), Autriche 386 (509), Belgique 314 (433), etc. Du 1er avril au 9 septembre, il y a eu 1.294.876 nuitées, au lieu de 1.254.877 pendant la période correspondante de l'année dernière.

Questions professionnelles

Le pourboire a fait en France l'objet d'une loi réglementant sa perception, son contrôle et sa répartition. Le 10% de la note des clients doit être maintenant obligatoirement versé au personnel en contact avec la clientèle. La perception et la répartition sont contrôlées par le personnel, qui par contre n'a plus le droit de réclamer des pourboires directs. En commentant la loi, certains journaux se demandent si le produit de ce 10% assurera aux employés d'hôtel un salaire suffisant et beaucoup proposent comme solution définitive la salaire fixe. — En Espagne, le pourboire a été supprimé officiellement dans les restaurants, bars et cafés et les employés reçoivent des salaires fixes. A cet effet, les patrons majorent de 20% le prix des consommations. Mais le personnel, paraît-il, ne refuse nullement les pourboires glissés par des clients généreux.

Agences de voyages et de publicité

Holland Express Company à La Haye. — Cette agence de voyages, qui à cause de la lenteur de ses paiements faisait l'objet de plaintes depuis plusieurs années déjà, a été déclarée tout dernièrement en faillite. Les créanciers font valoir directement leurs prétections auprès de l'administrateur de la faillite, M. l'avocat W. Jonker, à La Haye.

Hotel-Besitzung

wir sind spezialisiert seit 1863
ed. imber kühlschrankfabrik zürich

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

Unerreicht in Eleganz und Qualität.

TROESCH & C°, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

TROESCH'S HOTEL-ZIMMER-TOILETTE Triumph

<p

Merkmeldungen d. Wirtschaftl. Beratungsstelle S.H.V.

Die diesmaligen Resultate der Monats-erhebung sind besonders mit Bezug auf den Fleischmarkt interessant. Bei der Position Rind bewegen sich die Preise mit teilweise Aufschlag von 20 bis 30 Rappen bei den Nierstückchen ungefähr auf der gewohnten Basis. Je länger wir die erhaltenen Zahlen vergleichen, desto mehr kommen wir zur Überzeugung, dass an gewissen Orten kontinuierlich Kuhfleisch für Rindfleisch verkauft werden muss, da sonst die starken Preisdifferenzen mit anderen Orten wirklich unklar wären. Die Preisgliederung macht teilweise Fortschritte: einige wenige Gebiete sträuben sich scheinbar jedoch ständig dagegen. — Der Preis für das Kalbfleisch war in der letzten Zeit überall steigend, und zwar nicht selten äusserst stark. Bei unserer Preiserhebung kann dem Umstand, ob es sich um Fleisch von leichten, mittleren oder schweren, und deshalb sehr schönen Kälbern handelt, nicht genügend Rechnung getragen werden. Hier muss jeder Einzelne mit einem gewissen Fingerspitzengefühl herausfinden, welche Preise ihm passen. Auch für ausgewählte Spezialstücke glauben wir, dass der Preis von Fr. 4.— beim Kilo unbedingt nicht überschritten werden sollte, sofern es sich um

grössere Mengen handelt. — Die Schweinefleischpreise sind ebenfalls stark gestiegen. Es ist dies nicht wie beim Kalbfleisch rein saisonmässig bedingt, sondern beruht zu einem grossen Teil auch auf einer gewissen Zurückhaltung der grossen Schweinehalter. Wenn dieser Umstand die Ursache zu einem kommenden Preissturz auch in sich trägt, so wäre der Konsumentenschaft unbedingt besser gediengt, wenn die ganze Sache nicht dermassen künstlich beeinflusst würde. Die Preise für gekochten Schinken haben sich teilweise etwas zu auffällig der vorübergehenden Konjunktur angepasst. — Die Schafffleischpreise bewegen sich im üblichen Rahmen. An den einzelnen Plätzen sollte den grossen Differenzen durch die interessierten Kreise doch nachgegangen werden.

Die Tendenz des Fleischmarktes muss für die nächste Zeit durchgängig noch als fest bezeichnet werden. Es ist deshalb Aufgabe des Einzelnen, bei den Einkäufen unter der gegenwärtigen Preislage möglichst marktmässig und vergleichend vorzugehen. Der Einzelne hat es in der Hand, mit seinem Lieferanten auf Grund der bestellten Qualität und Menge sich selbst zu vorteilhaftem Einkäufen zu verhelfen.

Preise vom 15. September 1933 IX. Erhebung im Jahr 1933

I. Zu den Fleischpreisen:

	Luzern Umgang Fr.	Bern Umgang Fr.	Basel Umgang Fr.	Zürich Umgang Fr.	St. Gallen Umgang Fr.	Graubünden Umgang Fr.	Lucerne Umgang Fr.	Wallis Umgang Fr.	Montreux Umgang Fr.	Wallis Genf Umgang Fr.
Rind:										
Nierstück Ia	3.20/3.60	2.90/3.20	3.40/3.60	3.20/3.40	3.-/3.60	3.60/3.80	2.80/3.30	3.40/3.80	3.10/3.80	
Nierstück IIa	2.60/2.80	2.80/3.-			-	-	2.60/2.80	3.-/3.50		
Roastbeef Ia m. Knochen	3.60	2.90/3.60			-	-	2.80/3.-	3.40/3.50	3.80	
Fleif Ia	6.-/7.-	6.50/7.-	6.25/7.-	5.80/8.-	6.-	7.-	6.-/6.50	7.-/7.80	6.-	
Hift Ia mit Knochen		2.70/3.-			-	-	2.80	3.20/3.50	3.50	
Stotzen Ia	2.60	2.40/2.70		2.60/3.-	2.50		2.80	2.80/3.20	2.50/3.50	
Siedfleisch Ia	2.60	2.60	2.-/2.40	2.40/2.60	2.60/2.80	2.80	2.80	2.40/2.60	2.-/2.20	
Siedfleisch IIa	2.-	2.-	1.60	1.80	2.40	2.-	2.-	1.80/2.60	1.50	
Zungen ges. o. Schlund	3.80/4.50	3.80/4.20	3.70	4.40/5.-	4.20/4.40	4.-	4.-	3.80/4.30	4.-	
Kalb:										
Ganz Kälber m. Charge	3.-/3.20	2.47/3.-		3.10	3.-/—		3.-	3.-/3.20	—	
Ganz Kälber ohne Charge		2.50/2.80		2.60			3.20/3.40	3.20/3.80	2.70	
Karl Ia ohne Charge	3.-/3.80	2.90/3.40	3.60	3.20/3.60	3.50	3.60/3.80	3.-	3.80/4.30	3.50	
Stotzen Ia ohne Charge	3.40/3.80	2.90/3.50	3.60/4.25	3.20/3.60	3.50	3.60	3.20/3.40	3.80/4.30	3.50/4.50	
Kalkosketelette Ia		2.90/3.40	3.60		3.-	3.40	3.30/3.60	3.80/4.30	4.50	
Kalbsbrust Ia	2.60	2.40/2.80	3.-/3.35	2.50/3.20			2.20/2.60	2.20/2.60	1.30	
Ganz u. Stotzen IIa		2.40/3.20					2.80/3.-	3.40/4.-		
Schwein:										
Ganz Ia	2.80/3.60	3.-	3.20/3.50	3.-/3.40	3.20	3.20/3.50	3.-	3.20/3.50	2.80/4.50	
Liffen Ia	3.-	2.49/2.80		2.60			2.80	2.80/3.80	2.60	
Kugerspeck Ia ger.	3.-/3.40	2.70/3.20	3.20/3.80	2.80/3.20	3.-/3.40	3.-/3.20	2.50/2.80	3.-/3.20	2.40/3.50	
Schinken gek. ohne Bein	4.49/5.50	4.70	3.80	4.40/4.80	4.-/4.40		4.50	4.50	4.50	
Schaf:										
Ganz Ia		4.-	3.20/4.20	3.80	4.-	3.80	3.50/3.70	3.80/4.30	3.80	
Gigot Ia		3.80	3.20/4.20		3.80	3.80	3.50/3.70	3.80/4.30	3.70/3.80	
Front Ia		2.90/3.-		2.60			2.20/2.80	1.50/2.-	3.80	
Ganz Schafe		3.-/3.20	3.30				2.80/3.20	3.40/3.80	3.20	
Ganz Lamm	4.60	3.40/3.60		4.30				3.49/4.30	3.70/5.80	
Psalz		4.30/4.80	4.30	4.10	4.10/4.75		4.20/4.50	4.30		

Zu den Gemüse- und Geflügelpreisen ist nichts besonderes zu bemerken. Hier wer-

den vor allem Vergleiche im kommenden Jahr äusserst interessante Resultate zutage fördern.

II. Zu den Gemüsepreisen:

	Luzern Umgang Fr.	Bern Umgang Fr.	Basel Umgang Fr.	Zürich Umgang Fr.	St. Gallen Umgang Fr.	Graubünden Umgang Fr.	Lucerne Umgang Fr.	Wallis Umgang Fr.	Montreux Umgang Fr.	Wallis Genf Umgang Fr.
Weisskabis:										
Waiskabis	p. kg30/-3520/-3030/-3520/-3040/-602030/-3525/-3530/-30
Krätkabis	p. kg30/-454030/-3525/-354030/-4530/-4030/-4030/-30
Kohl (Wirz, Wirsing),	p. kg35/-4520/-3030/-3020/-3030/-3035303030
Blumenkohl, inl.	p. St.	1.-/—	.50/-1.505060/-1.2060	1.-	1.-	1.20	1.-/—
Blumenkohl, austl.	p. St.	1.10/1.50	1.-/2.00	1.10/-1.80	.80/-1.	1.30	1.-/1.20	1.20/-1.30	1.50	1.-/—
Kohlrabi	p. kg405025355030	
Zuckerkerben	p. kg20/-3530404030/-3515/-50	
Kästel (Kefen)	p. kg60/-1/60505080			
Stangenblumen	p. kg60/-1/50/-1/60/-1/60/-1/7050/-6040/-9530/-90	
Buchsbohnen	p. kg70/-1.1550/-5060/-6080/-4060/-6045/-6060/-6060/-6010/-1/
Krautstengel	p. kg40/-604035			
Krautstengel	p. Bd.20/-6040/1356010/-1515		
Mangoldkraut	p. kg32/-4040/-5020402535/-504015	
Tomaten, inl.	p. kg70/-7530/-4030/-4060/-6060/-6035/-4030/-3515/-50	
Tomaten, austl.	p. kg65/-8545/-805040/-608040/-8040/-8040/-80	
Frühlings-Gurken	p. St.5035/-308015/-4030/-6015/-2520/-3015	
Stiel-Gurken	p. St.6030/-1040/-505060/-604040		
Metzels	p. St.15/-3010/-2012/-2208/-202060/-7510/-1515/-20	
Schnittlauch	p. St.15/-3010/-2012/-2208/-202060/-7510/-1515/-20	
Garten-, Walder- beren	p. kg		2.50	4.-/4.50						
Arikosen, inl.	p. kg	1.6005/-1.20		1.10	1.2050/-80	5	
Arikosen, ausl.	p. kg	1.20	1							
Leidspiel	p. kg40/-150/-1.2060/-706050/-7040/-6050/-8060/-1	
Leidbirnen	p. kg80/-1.60	.85/-1.40	.70/-1.50/-8080/-8050/-8050/-8050/-8070/-1
Pfirsiche	p. kg65/-1.30	.70/-1.60	.70/-1.60/-7000/-1.30	.11180/-1
Plummen	p. kg50/-9050/-6545/-6060/-7060/-8050/-6050/-8050/-8070/-1
Trubeln, ital.	p. kg75/-1.20								
Trubeln, andere	p. kg80/-1.30	.00/-1.501512/-1.40	.13/-1.412/-141412/-1714/0
Eier, frische, inf.	p. St.12/-1515/-1113/-1514/-1612/-14151412/-1716/0
Eier, ausl. Kocheler	p. St.09/-1111/-091108/-1209/-12101008/-1111/0
per Stück	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
per Dutzend	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Verkehr
Fremdenfrequenz
Basel. Im Monat August sind in den Basler Hotels 27.868 Gäste abgestiegen gegen 23.210 im August 1932. Die Gesamtzahl der Übernachtungen belief sich auf 36.399 (1932: 31.027) und die mittlere Besetzungsziffer auf 63.8% (54.3%).
Bern. Laut Mitteilung des Stat. Amtes verzeichneten die Hotels der Stadt Bern im Monat August 18.812 abgestiegenen Gäste mit 35.396 Übernachtungen. Im gleichen Monat des Vorjahrs waren es 16.855 Gäste und 33.210 Über-

nachtungen. Von den Gästen waren 8843 (9429) Schweizer und 9060 (8426) Ausländer. Die durchschnittliche Aufenthaltsdauer der Gäste belief sich auf 1.8 (1932: 1.9) Tage. Gegenüber dem gleichen Monat des Vorjahrs ergibt sich eine Steigerung der Gästezahl um 11.6% und der Übernachtungen um 6.6 Prozent.
Kleine Chronik
Thun. Wie man uns schreibt, ist der bekannte Feudalsitz des Baron von Zedwitz, Schloss Thun, in einer Kur- und Nervenheilstätte umgewandelt worden.

III. Zu den Geflügelpreisen:

	Luzern Umgang Fr.	Bern Umgang Fr.	Basel Umgang Fr.	Zürich Umgang Fr.	St. Gallen Umgang Fr.	Graubünden Umgang Fr.	Lucerne Umgang Fr.	Wallis Umgang Fr.	Montreux
--	-------------------------	-----------------------	------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------------------	--------------------------	-------------------------	--------------

Als hätten Sie Butter . . .

Wenn Sie das feine, 15% butterhaltige Speisefett «Kaspar-Gold» zum Kochen verwenden, werden die Speisen ebenso gut mundet, nahrhaft und leicht verdaulich sein, als hätten Sie Butter genommen.

«Kaspar-Gold» ist weder geschmacklich noch im Aussehen von eingesetzter Butter zu unterscheiden; es weist genau dieselbe schöne weiche, körnige Konsistenz und die appetitlich gold-gelbe Farbe auf.

Der einzige Unterschied liegt im Preis: eingesetzte Butter kostet etwa nochmals so viel wie «Kaspar-Gold», das wir Ihnen zum bescheidenen Preis von Fr. 2.60 per kg liefern.

«Kaspar-Gold» ist sogar 30 bis 50 Rp. billiger als Fette, die vielfach dessen Güte nicht erreichen. Ein paar Proben mit fettheiligen Speisen beweisen es immer. Vielleicht machen Sie diese Proben?

Sie werden dann „Kaspar-Gold“ allen andern Fetten vorziehen.



Hans Kaspar & Co
Zürich 3
Binzstr. 12 Tel. 57.730

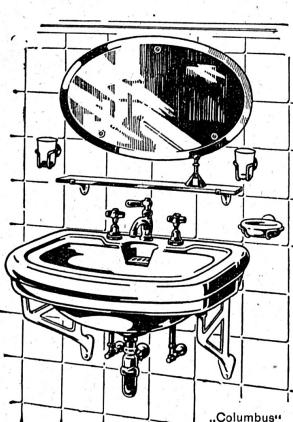
Oelfeuerungen-Roto

vollautomatisch, eigenartige, dem Kessel genau angepaßte Flammform, verschwimmt im Betriebe, zielvollig, bequem, erschlafrisch, Schmelztemperatur, Überhitzungskontrolle, Beratung und Vorschläge durch Roto A. G. Oelfeuerungsbau Wangen-Olten, Telefon 3250.

KELLER'S
Sandschmierseife
und KELLER's
Sandseifen
sind seit 25 Jahren die anerkannt
besten Putzmittel
Von 50 kg an franco Talbahnhofstation. Reduzierte
Preise. Muster u. Offerte gratis. Erste Referenzen
und Auszeichnungen.
Chemische und
Seifenfabrik Stalden
(EMMENTAL)

Ihr Hotel ist stets besetzt

wenn Sie in Ihren Zimmern Waschtische mit flüssigtem temperiertem Wasser haben
BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH
Aktien - Gesellschaft
Fabrik sanitärer Einrichtungen



Votre hôtel sera toujours au complet

si les lavabos avec eau courante et tempérée sont installés dans toutes vos chambres

BAMBERGER, LEROI & CO., ZURICH
Société Anonyme
Fabrication d'appareils sanitaires

Auskunft geben das Gaswerk u. die Gasapparatefabriken:
Schweiz,
Gasapparatefabrik Solothurn
Solothurn,
A.-G. der Ofenfabrik Sursee
Sursee,
Vogt-Gut A.-G., Arbon.

Danksagung

Für die überaus zahlreichen Beweise herzlicher Teilnahme beim Hinscheid unseres lieben

Fritz Eggimann-Tschumi

für den Grabgesang der Berner Liedertafel und den musikalischen Beitrag von Maestro Aversano-Leonhard, für die tiefempfundenen Abschiedsworte von Herrn Pfarrer Tenger, Herrn Dr. Trüssel und Herrn Dr. Riesen, sowie für die prachtvollen Blumenspenden danken von ganzem Herzen

H. Eggimann-Tschumi
Gertrud Eggimann
Fritz Eggimann
und Trauerfamilien

Bern, September 1933.
Bellevue-Palace

Unser Sonder-Abkommen

mit dem S. H. V. ermöglicht den Mitgliedern dieses Verbandes den Abschluss speziell vorteilhafter

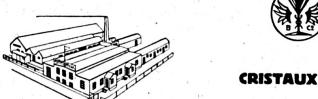
Dritt-Haftpflicht-Versicherungen und Unfallversicherungen für das Personal

Verlangen Sie unsere Offerte

Winterthur

Schweizerische Unfall-Versicherungs-Gesellschaft in Winterthur

BUCHECKER & Co. LUZERN EXCELSIOR - WERK

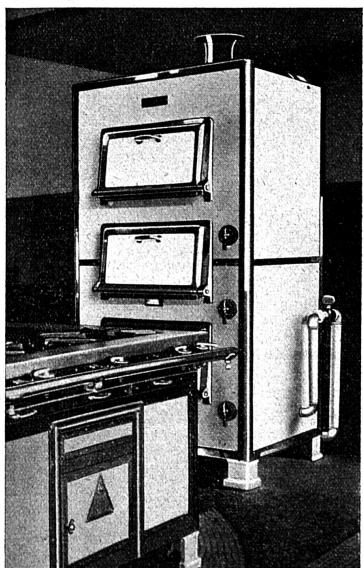


KRISTALL
HOHGLAS
KERAMIK

CRISTAUX PORCELAINES COUVERTS

Gas-, Brat- u. Backöfen

sind
stets betriebsbereit,
arbeiten rasch und
rationell



Auskunft geben das Gaswerk u. die Gasapparatefabriken:

Schweiz,
Gasapparatefabrik Solothurn
Solothurn,
A.-G. der Ofenfabrik Sursee
Sursee,
Vogt-Gut A.-G., Arbon.

Buchhaltungs-

Abschlüsse

durch die
Vertrauens-
firma

**HOTELIA-
UND HOSPES-VERLAG
GSTAAD**



1. Schreibend mit Sicht-Kontrolle
 2. Mit Sicht-Kontrolle nicht schreibend
 3. Ohne Sicht-Kontrolle nicht schreibend (Schnelladdition)
 4. Direkte Subtraktion
 5. Multiplikation
 6. Schreibend, ohne Addition
- 3 Maschinen in EINER Vereinigt

Auf Wunsch bequeme Ratenzahlung

Generalvertretung für die Schweiz:

Theo Muggli, Zürich

Gessnerallee 50, Telefon 36756

Vertreter für Basel-Stadt u. -Land:

Gebr. Grieder, Basel

Freistrasse 2, Telefon 28215

Eine Annonce

in der „Hotel-Revue“
ist eine vorzügl. Ge-
schäfts-Empfehlung!



**ZENTRAL
HEIZUNGEN**
Ventilations-, Trock-
ungs- & Warmwasser-
berührungsanlagen/
**MOERI&IE
LUZERN**

GUTE, ECHTE TEPPICHE

werden nicht immer so billig
bleiben. Schon machen sich An-
zeichen auf den Weltmärkten
hervor, die auf höhere
Preise hindeuten.

MEIN RAT

geht an alle Hoteliers, die gegen-
wärtige günstige Konjunktur
noch auszunützen.

MEIN LAGER

ist eines der bestsortierten in
der Schweiz und meine Preise
sind sehr vorteilhaft.



THUNSTR. 7 BEIM HELVETIAPL.

WARUM

Schweizermöbel? Warum

Horgen-Glarus-Stühle?

Weil Sie gut und preis-
wert bedient werden und
Ihr Geld im Lande bleibt.

Sie geben manchem Ihrer
Gäste Verdienst und nüt-
zen damit nicht zuletzt
sich selbst.

Achten Sie auf das
Armbrustzeichen!



AG MÖBELFABRIK
HORGEN
GLARUS

IN HORGEN · GEGR. 1882
TELEPHON NO. 924.603

Neuchâtel Châtenay

se trouve dans les bons Hôtels

REVUE-INSE RATE

halten Kontakt mit der
HOTELLERIE

Fürfachgemäße Aus-
führung von Aufträ-
gen in

Weinkarten Carte du jour Menukarten

vom einfachsten bis
feinsten Genre bieten
wir Ihnen die beste
Gewähr

Koch & Uttinger - Chur